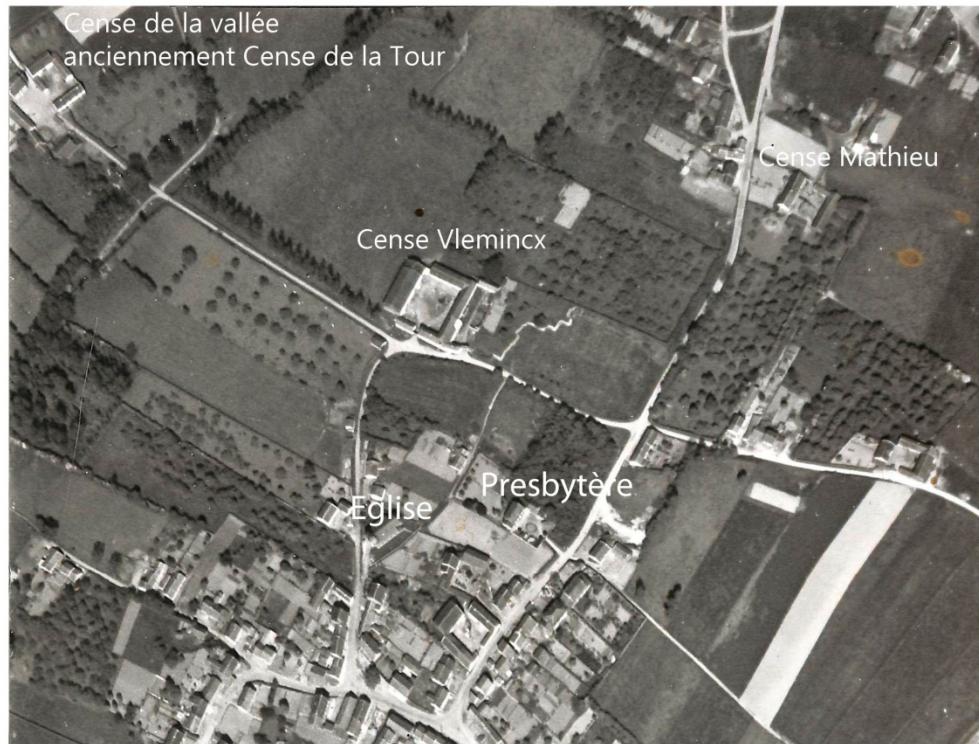


Journée du patrimoine 2018

L'église de Folx-les-Caves



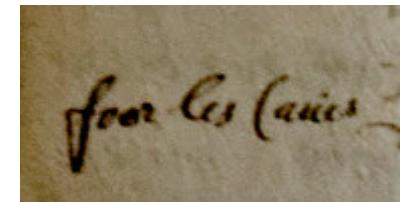
1746 Plan Villaret. IGN France CH 292_66



1952 Vue aérienne. IGN Bruxelles B4 52 40/073

L'église au cœur du village

- Plans
 - Carte Villaret datant de 1748
 - Plus ancien plan connu de Folx-les-Caves.
 - Dressée durant la guerre de succession d'Autriche
 - Occupation de nos régions par les troupes de Louis XV de 1745 à 1748.
 - Vue aérienne de Folx-les-Caves datant de 1952
 - Avant l'urbanisation du village
- Topographie
 - Au centre: l'église et le domaine du presbytère.
 - Tout au nord, sur le plan de 1746 : la cense des Caves.
 - C'est à cet emplacement que se trouvait la maison de Pierre Colon vendue en 1769.
 - Au nord : les grandes fermes
 - Cense de la Tour occupée par les ROUSSEAU et leurs descendants
 - Aujourd'hui Ferme de la Vallée.
 - Cense de la BAWETTE, rachetée par les PAHAU, à qui succèdent BOUQUEAU puis les VLEMINCX
 - Aujourd'hui Ferme Vlemincx.
 - Cense MATHIEU
 - Au sud : le village
- Sous l'ancien régime, le nom du village varie considérablement
 - Folz, Foul en Brabant, Faulz, Foolx, Foulx, Foz....
 - Folz-le-Cave
 - En novembre 1702, on lit dans un recès du chapitre de St-Denis en Liège « fooz les Caves ».



Les Patrons de l'église



1723 Calice "de Villers". KIK-IRPA, Bruxelles , clichés M09576 et M095078



ABBAS VILLARIENSIS ET CAPITULUM St DIONISY LEODIENSIS
PATRONI ECCLESIS DE FOLZ LE CAVE 1723

*L'abbé de Villers et le chapitre de St Denis de Liège
patrons de l'église de Folz le Cave 1723*

Les patrons de l'église

- Ce sont deux importantes communautés religieuses:
 - **L'abbaye de Villers** (Villers-la-Ville)
 - représentée par son **abbé**.
 - La **collégiale St-Denis** à Liège
 - représentée par son **chapitre** de chanoines.
- Les patrons sont en quelque sorte les **tuteurs** de l'église. Ils sont:
 - **collateurs** : nomment les curés
 - **décimateurs** :
 - touchent l'impôt ecclésiastique: la dîme
 - grâce à ce revenu, pourvoient aux besoins de l'église

In nomine Sancte et Indivisib[us] Trinitatis amen Hugo dei gratia Leodiensi episcop[us] Comitie populi
fidibus prefens scriptum Instrumentum. Etiam in duo tractem certorum facimus
quod petitionem ecclesie Sancti Dionysii **Henri de Jauche** eisdem cum preposito accederet
consenserunt coros de ecclesie Religati in perpetuum promissi. Cedebat Capiens ob salutem
anime mea et predecessorum meorum fratrum. Et eodem proposito obedientias prepositales
cedebat Gymnes Leuze Léau Malève-Sainte-Marie-Wastinnes et **Folz** et Couthuin et Ligney
et Hodeige et Bombaye et Melen quod adiungent pacifice possidente quod dicens ipse.

Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité amen. Hugo, évêque de Liège, par la grâce de Dieu, à tous les fidèles du Christ lisant ce texte, le salut éternel dans le Seigneur.

Nous faisons savoir que, à la demande de l'église de Saint Denis, en accord avec **Henri de Jauche** prévôt de la dite église, désirant pourvoir à jamais au bien de la dite église, pour le salut de notre âme et celle de nos prédecesseurs, nous avons décidé que les obédiences du prévôt, à savoir Overwinden, Léau, Leuze-les-Dhuy, Malève-Sainte-Marie-Wastinnes et **Folz (Folx-les-Caves)**, et Couthuin, et Ligney, et Hodeige, et Bombaye, et Melen, qu'il possédera en paix tant qu'il vivra, seront cédées à l'usage commun du chapitre...

1222 Donation de Folx-les-Caves au chapitre St-Denis de Liège, AELg, Collégiale St-Denis, Cartulaire n°1.

Donation du domaine de Folx-les-Caves au chapitre de St-Denis à Liège

- Par une charte datée du 16 janvier 1222, l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, accorde au chapitre de St-Denis des obédiences¹ appartenant à son prévôt² Henri de Jauche.
- Par cette donation, le chapitre de St-Denis devint **seigneur foncier** de Folx-les-Caves. Les droits politiques de cette seigneurie étaient exercés par les seigneurs de Jauche, qui s'étaient imposés comme **avoués**.
- L'évêque a-t-il forcé la main de Henri de Jauche? En 1200, ce dernier s'était opposé à sa nomination par le pape, l'accusant de l'assassinat d'un de ses prédécesseurs, Albert de Louvain.
 - *Autres temps, autres mœurs.*
 - En 1184, Henri I de Brabant brûle le château de Jauche
 - En 1212, le même prend la ville de Liège et la met à sac.

1. Obédiience (*oboedientia*) : domaine ou ensemble domanial appartenant à une maison religieuse, dont la régie est confiée à un moine ou à un chanoine.

2. Prévôt (*praepositus*) : chef d'un chapitre de chanoine.

Revenus du Chapitre de St-Denis à FlC

- Trois sources principales
 - La dîme : impôt ecclésiastique
 - Le cens : impôt seigneurial
 - Les rentes et loyers de biens prêtés ou mis en location.
- A Folx-les-Caves, jusqu'en 1778, la dîme était affermée d'abord aux Rousseau, ensuite aux Paheau enfin aux Mathy (*Mathieu*).
 - On retrouve les noms de principales familles propriétaires de FlC.
 - Ces fermiers paient un montant forfaitaire en numéraire.
- Plus tard, la dîme fut mise en vente publique annuelle.

Le domaine de Villers: Mellemont

- Le vaste domaine de l'abbaye de Villers (33 fermes en 1795) est géré par quartiers:
 - Villers
 - Mellemont
 - Près de Perwez
 - Schooten
 - Près d'Anvers
 - Velp
 - Près de Louvain
- Les droits de Villers à Folx-les-Caves sont gérés à Mellemont, dont la ferme existe toujours.
 - C'est dans les archives de Mellemont qu'on trouve beaucoup d'info sur les relations entre FIC et l'abbaye de Villers.



Ferme de Mellemont à Thorembois-les-Béguines

Decanatus Hannutensis		
1.	Abbens integra vñctur vñta Monasterio de Lens S. Remigii vide decanus scribit pastorem esse priorem issus monasteriorum qui constituit deservitorem mediante stipendio	
2.	Autre Eglise integra cum Abbatia S. Pecsaï vñto Collator Abbas Malonien.	18 m. fil.
3.	Ambrenneaux -integra Collator Capitulum Andanen.	40 m. sp.
4.	Avernas Bauduin -media Collator Abbas S. Laurentii Leo;	70 m. sp. pastor Scribit tom. ill.
5.	Aquin et Capella Collator duas Episp. Aquinus integra Collator capitulum Neffens.	11 m. fil.
6.	Berginte -4 ^e Capella Collator Capitulum S. Iyonis et Leo;	30 m. sp.
7.	Bertric integra Collator R. Inus Epus Nam pastor scribit 25. sp.	40 m. fil.
8.	Betz media Collator Abbas villarien et Capitulum S. Venissij. Leo; alternativ.	40 m. sp.
9.	Grand Hallet -integra Collator Capitulum S. Bartholomai Leo.	3 m. sp.
10.	Petit Hallet media Collator Abbas villarien.	12 m. fil. cum vixit beneficio
11.	Hannut -4 ^e Capella Collator G.ust. mis. Inus Epus	30 m. fil.
12.	Jacc integra Collator Abbas Heylissen. et Accedat alternativ.	18 m. fil.
13.	Jandrain -integra Collator Abbas Heylissen Collator Abbas Heylissen. et Abbatissa d. Salzinne.	20 m. fil.
14.	Jandrenouille -media pastor scribit 4 ^e capl. - 18 m. fil. pastor Collator Abbas Heylissen. et Abbatissa d. Salzinne.	dict. spol.
15.	Lens Sancti Remigii integra Collator Capitulum S. Servatii Trajecten.	parte 50 m. sp. parte 50 m. sp. Nam 45.
16.	Lens Sancti Remigii integra Collator Capitulum S. Servatii	
17.	Lens Sancti Servatii -media Collator Capitulum S. Servatii Traject.	40 m. sp.
18.	Lincent -media Collator Capitulum S. Barthol. Leo;	20 m. sp.
19.	Marille -integra Collatric. Abbatissa de la Ramée	
20.	Micdroz media cum alt. B. M. vñto	28 m. sp.
21.	Offel -4 ^e Capella Collator Capitulum Soisense	10 m. fil.
22.	Orplegrand - integra Collator Abbas Tongerloensis.	15 m. fil.
23.	Pellaine media Collator Abbas Heylissen.	25 m. sp.
24.	Picret -4 ^e Capella Collator S. M. Inus Epis. Nam	12 m. sp.
25.	Shinges -integra Collator Capitulum Andanen.	45 m. sp. pastor scribit 50
26.	Villers lez Hannut -4 ^e Capella Collator Capitulum S. Pauli Leo; addidit Competentia 25 patae;	18 m.
27.	Wansineaux -4 ^e Capella Collator Capitulum Andanen.	18 m.

1698 Les collateurs du doyenné de Hannut. Archives évêché de Namur n°4.

Collateurs

- La plupart des églises et autels avaient un collateur, qui nommait le curé.
- Pour le doyenné de Hannut, en 1698, nous voyons
 - L'évêque de Namur
 - Les abbés ou abbesses de
 - Malonne
 - St-Laurent à Liège
 - Villers
 - Hélécine
 - Averbode
 - Salzinne
 - La Ramée
 - Lens St-Remy
 - Tongerlo
 - Les chapitres de
 - Andenne
 - Fosse
 - St-Denis à Liège
 - St-Bartholomé à Liège
 - St-Paul à Liège
 - St-Servais à Maastricht (*Mosa Trajectum*)
 - St-Jean à Liège

xxvij

Foul in Braibant

Apud foul in braibant habet ecclesia primo quondam parte tam grosse decimae quod minute puta sextam parte contra conventum de Villari et investitum de Foul ut infra pridem in villa de Foul et campania seu territorys sibi appendentibus abbas et conventus de Villari cisterciense ordine media parte, investitus de Foul in Braibant etiam pte totis decimae de Foul antedicte.

Apud Foul in Braibantia habet ecclesia primo quandam parte tam grosse decimae quod minute puta sextam parte contra conventum de Villari et investitum de Foul ut infra pridem in villa de Foul et campania seu territorys sibi appendentibus abbas et conventus de Villari cisterciense ordine media parte, investitus de Foul in Braibantia tertiam parte totale decimae de Foul antedicte.

*A Foul en Brabant, l'église a depuis longtemps une part fixée au sixième de tant la grosse que de la menue dîme.
Le reste de la dîme de la villa de Foul et sa campagne est partagée entre le couvent de Villers et le curé de Foul, pour la moitié à l'abbé et au couvent cistercien de Villers et pour le tiers au curé de Foul en Brabant*

1324 Partage de la dîme de Folx-les-Caves, AELg, Collégiale St-Denis, Polyptique n°8.

La dîme de Folx-les-Caves

- Le **partage** de la dîme suivant le polyptique¹ de 1324:
 - 1/2 pour l'abbé de Villers
 - 1/6 pour le chapitre de St-Denis
 - 1/3 pour le curé.
 - Cette part est destinée à son entretien. On l'appelle portion congrue², qui signifiait initialement « part convenable »
- La dîme est un **impôt** par prélèvement sur les fruits de la terre. On distingue
 - La « grosse » dîme prélevée sur les récoltes de céréales, généralement la « onzième » gerbe.
 - La « menue » dîme sur les agneaux, laines, poulaille, etc.
 - La dîme « novale » sur les terres nouvellement défrichées.
- Initialement destinées à l'évêque du diocèse, elles furent données à des chapitres et monastères en échange du patronage de paroisses.
- La dîme « novale » est généralement laissée directement au curé.
- Rappelons qu'à Folx-les-Caves, la collecte de la dîme était affermée en échange d'un montant forfaitaire en numéraire.

1. Polyptique : inventaire de biens et revenus.

2. Congruus (latin) : conforme, correcte.

Devoir des décimateurs envers les paroisses

- Suivant la coutume, les décimateurs doivent fournir
 - Réparation, reconstruction des églises paroissiales.
 - Fourniture des ornements, pain, vin, luminaires, la cloche décimale.
- Mais non la restauration des maisons pastorales (cures) qui, selon eux, incomberait aux paroissiens.
- En fait, les décimateurs rechignent à dépenser et surtout refusent de restaurer les cures.
- D'où de nombreux procès entre décimateurs et curés.

Les curés de l'Ancien Régime

- Charges des curés
- Curés du diocèse de Liège
- Curés du diocèse de Namur
 - À partir de 1559 jusqu'en 1801

Charges des curés

- Outre l'ascendant moral
 - Célébrent les offices
 - Confèrent les sacrements,
 - Tiennent les registres
 - En principe depuis le concile de Trente (1545-1563).
 - Le plus ancien de Folx-les-Caves date de 1609.
 - Baptêmes, mariages et décès
 - » Tiennent lieu d'état-civil jusqu'en 1796 (régime français).
 - Enseignement de base
 - Catéchisme
 - Lecture, écriture ???
 - Au XVIII^e siècle, plus de la moitié de la population rurale est illétrée.
 - Supervision de la table des pauvres
 - Ancêtre de notre CPAS

Les curés baptisent

1768	3 Anno 1768 Die nona menses februario Baptizatus est maria joanna filia Legitima jacobi Rouchard et catherinae Pierquet conjugum quam suscepserunt Maximilianus Burnick et maria. Joseph Burnick. Cap. j. Plénier pastor	95
1768	6 anno 1768 dies octava menses julii Baptizatus est Josephus jean manille filius Legitimus fandisti Jeanmanille et maria agneta Duchetne suscepentes fuerunt Josephus dellis et maria Joseph Fairnes ex sacerdoti. Baptizavit j. i. Berger alumnus ecclesie vicarii ea commissione	46
1768	2 Anno 1768 die vigesima septima menses julii Baptizatus est maximilianus Josephus filius Legitimus Matthaei viliguer et Marie. Francisca Baugniel conjugum suscepentes fuerunt Maximilianus Burnick et maria Joseph viliguer ex aversis Baptizans j. Plénier pastor	
29 juillet 1769	1 Anno 1768 die decima quinta Augstis Baptizatus est Hubertus filius Legitimus martini Pierquet et marie. Anna. Mhote conjugum suscepentes fuere Hubertus Bouchy et maria catherinae Rouchard. Bapt. j. Plénier pasteur	
1768	9 anno 1768 die halo sytembris baptizatus est carolus dominicus colon filius Legitimus pierre colon et marie. Tirion conjugum quem suscepserunt (Lambertus) colon et gertrude aglisten Baptizavit j. i. Berger vicarius alumnus ecclesie ea commissione	
1768	2 Anno 1768 die 13. novis baptizatus est Albertus filius Legitimus Andrei guilhelmi vanexem et joanna catherinae Balibout conjugum suscepserunt huius egidio Billat et theretia vanexem. Bapt. j. Plénier pasteur	

- Les premiers registres de baptême connus de Folx-les-Caves datent de 1609.
- Ci-contre, la page de l'acte de baptême du dernier enfant du « bandit » Pierre Colon. Pour rappel, Pierre Colon et son épouse furent pendus le 9 mars 1769.

« L'an 1768, le 6 septembre fut baptisé Charles Louis Colon fils légitime de Pierre Colon et Marie Tirion, époux. Les témoins furent Lambert Colon¹ et Gertrude Aglisten². »

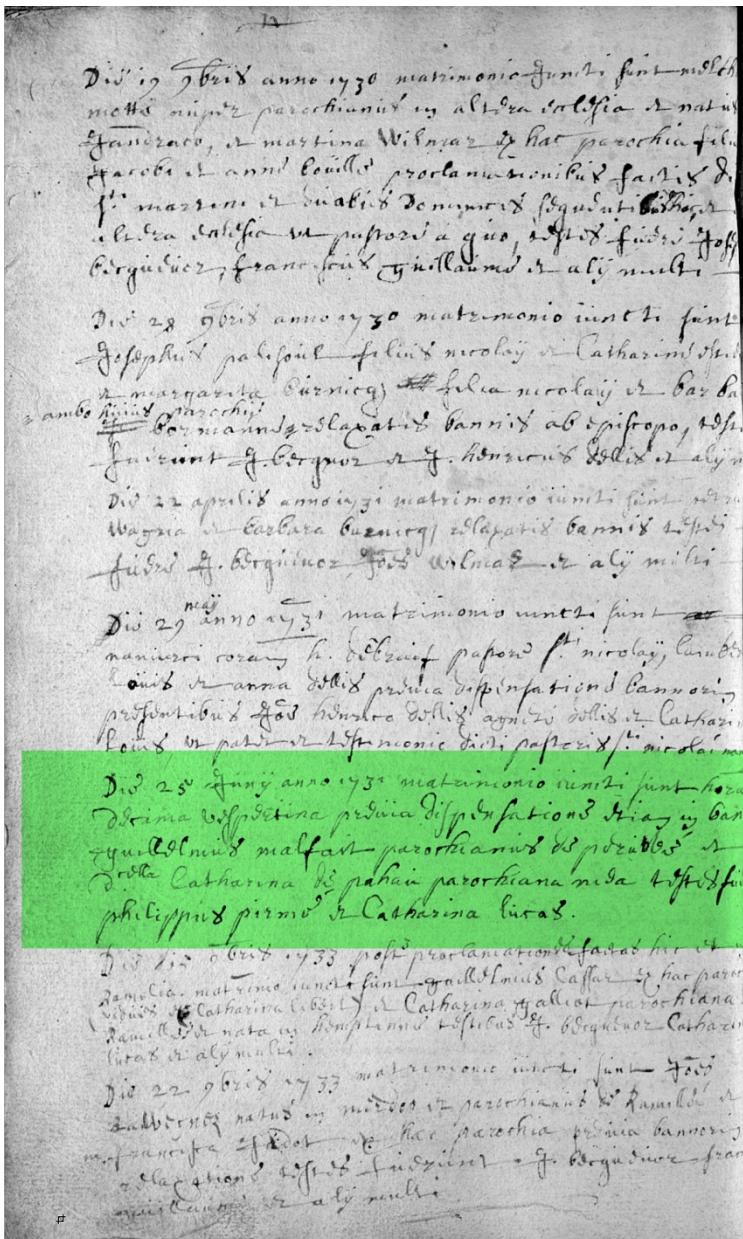
1. Lambert Colon (1731-1804), frère de Pierre.
2. Gertrude Haglistein (1691-1773), mère de Pierre Colon.

Les curés marient

- Les premiers registres de mariage connus de Folx-les-Caves datent de 1655.
- Ci-contre, la page de l'acte de mariage de Catherine de Paheau avec Guillaume Malfait, avocat. Le couple vendra la ferme, où ils habitent à FLC, à Philippe Boucqueau. Le beau-fils de ce dernier Louis Joseph Vlemincx donnera son nom à la cense éponyme.

« Le 25 juin de L'an 1731, s'unirent par le mariage, à 10 h du soir, avec dispense de bans, Guillaume Malfait, paroissien de Perwez et d'elle Catherine de Paheau, ma paroissienne. Les témoins furent Philippe Pirme et Catherine Lucas. »

Le mariage civil n'existe pas.



Les curés enterrent

- Les premiers registres de décès connus de Folx-les-Caves datent de 1655. A partir de 1779, suivant les édits de Marie-Thérèse, les actes sont en français et beaucoup plus détaillés.
- Dans la page jointe, on apprend que:
 - Maximilienne Burnicq est décédée à 14 ans, suite à un coup de pied d'un poulain.
 - Marie Françoise Clerin est morte à 2 mois
 - Louis Pierquet et Jean-Baptiste Meleris sont décédés de la petite vérole. Ils avaient 4 et 2 ans.
 - Pierre-Joseph Mathieu était fermier de St-Denis.

1784	<p>l'an 1784 le neuvième jour du mois de Septembre 1784 à quatre heures après midi environ, est subitement décédée marie Maximilienne, fille légitime des messrs -imien Burnicq et d'Elizabeth missoul les pare et mere, laquelle étoit née le dernier jour du mois de Novembre 1770, et enterree le 10 dito dans le cimetière par moy j: Blisnier curé de Folx le conteur qu'un poulain l'avoit frappé d'un coup de pied au bas genou.</p>
1784	<p>le 26 Février 1785 est décédée marie Françoise fille de jean Baptiste Clerin et de marie Marguerite Rouhard laquelle a été baptisée le 3 de l'an 1784</p>
1785	<p>le 27. about vers neuf heure du soir, administrée des sacrements et décédée Marguerite Lombard, née à Ambriane, femme à Antoine Fradecau et enterree le 29 dito dans le cimetière par moy j: Blisnier curé de Folx</p>
1785	<p>le 26 Juin 1785 est décédé de la petite vérole âgé de quatre ans et enterré le 27 dito dans le cimetière par moy j: Blisnier et de Françoise Wilmart</p>
1786	<p>l'an 1786 le troisième jour du mois de Février, est décédé de la petite vérole jean Baptiste Platet le neuvième jour du mois de mai, né en Légié, mariage de Jean Melaris né à Glinnes et de marie Catherine Wilmart née et C. à Folx et a été enterré le quatrième jour dito par moy j: Blisnier curé</p>
1786	<p>l'an 1786 le troisième jour du mois d'Octobre administré des sacrements viatique et extreme-onction est décédé jean Joseph Latinié, né à Pietrain, mari de marie Catherine Leenarts, et enterré le quatrième jour dito dans le cimetière par moy j: Blisnier curé de Folx</p>
1786	<p>l'an 1786 le 28 d'août d'octobre est décédé à six heures des soir, écol gaynel et enterré le 29 dito dans le cimetière par moy j: Blisnier curé de Folx</p>
1787	<p>l'an 1787 le cinquième jour du mois de Janvier vers sept heure du matin est décédé subitement Pierre Joseph Mathieu âgé de 66 ans fermier de St Denis et enterré le 6 dito à quatre heures du soir par moy j: Blisnier curé</p>

Les curés enseignent

- Sous l'ancien Régime, l'église a le monopole de l'enseignement.
- A Folx-les-Caves, on connaît le nom de deux maîtres d'école ayant enseigné aux pauvres
 - En 1718, Philippe Bruniaux.
 - En 1744, Jean Guillaume.
- La majorité de la population ne sait pas écrire, et signe avec une marque.
 - En 1774, les habitants de Folx-les-Caves signent une procuration : 30 marques et 17 signatures.

arrête diffinits et généralement
que l'effront de faire au tous
frais qui pourroient occurer en
cette à leurs charges le tout
sous les promes obligations et
renonciations & ordinaies
^{J. Blinius curie de Tota}
la marques de Jean Bauguet
ne fachant eure
elle de + Lambert jaumouelle
elle de Joseph + gigellet
elle de + Jean Wilmar
elle de + Joseph collin
elle de + Francois matave
elle de + Martin Bodart
elle de + Francois fultien
elle de + d'antonine bequevert
elle de + Francois soulet
elle de + de Joseph Dacos
elle de + de Bodart
elle de + de la veuve Joseph
elle de + de philippe gauvin
elle de + de Joseph charlier
elle de + de gilles de Cleijer

elle de + de Lambert therij
joan Joseph hanpi
elle de la veuve + Gorne
Lambert Colleau
jacques Louchard
Jean Louvert du Breire
la marques de la veuve Jean Xoffay
Jean Joseph Wilmar
Pierre Wilmar
Luisuanexem
Merciost Mose
celle de la marques Francois + Mathy
elle de la veuve + Nicolas Burnick
elle de la veuve jacques + Noffe
Francoise Itasse
la marques de la veuve Aenier + cassas
la marques Leon X malery
la marques X de la veuve piquet
elle de gille la veuve + jaumouelle
elle d'antonine + fardeau
elle de + philippe soachard
Bartholome + Bodart
Jean Joseph latrine
la marques Joseph + mottouelle

la marques Pierre jacques + Deliviche
dom Gérard Barguinet
jean Bapt est de nin
Bettlemarien Maynay
jean henry delis eschevin
Jean Francois chubet escherin
Maximilien Guinieg eschevin

Le curé supervise la « table des pauvres ».

Idem	a la femme Simon le Collomb	1 ft
	a philippe Bruniau pour ce qu'il tiens l'escole	2 ft
	auquel tenu Epcole	
	jean dotti	
	La veuve anthoine Burnier	6 ft
	Jean Dotti	3 ft
	La veuve Wimar	3 ft 2 qt ^{ts}
	Marie Feuillien	4 ft
	La veuve Jerome Du Pont	3 ft
	La veuve Joulat	3 ft
	Vieudone Dormal	1 ft 2 qt ^{ts}
	La veuve Charles Demolin	2 ft
	La veuve Jeanne Martif	2 ft 2 qt ^{ts}
	La veuve Beaucqueboeuf	3 ft 2 qt ^{ts}
	La veuve anthoine Debure	4 ft
	La veuve jeanne Burnier	1 ft 2 qt ^{ts}
	Bartholomee Jades & sonneur	3 ft 1 qt ^{ts}
	entre laquelle appelle et Envoy pays au porchez quatre francs	
	De fait	
		1 ft
		47 ft 3 qt ^{ts}

- Table des pauvres:
 - ancêtre du CPAS
 - Ses recettes, en nature (seigle) proviennent des terres qu'elle possède, louées.
- Extrait des comptes de 1718
 - Les dons sont en « setier de bled ».¹
- Parmi les bénéficiaries:
 - La femme de Simon le Collomb : Marguerite Huart, grand-mère de Pierre Colon.
 - Philippe Bruniau pour ce qu'il tiens l'escole.
 - Beaucoup de veuves (écrit *vefve*).

1. Un setier (stier) de bled = 30 l de seigle.

Les revenus et biens de la cure de Folx-les-Caves

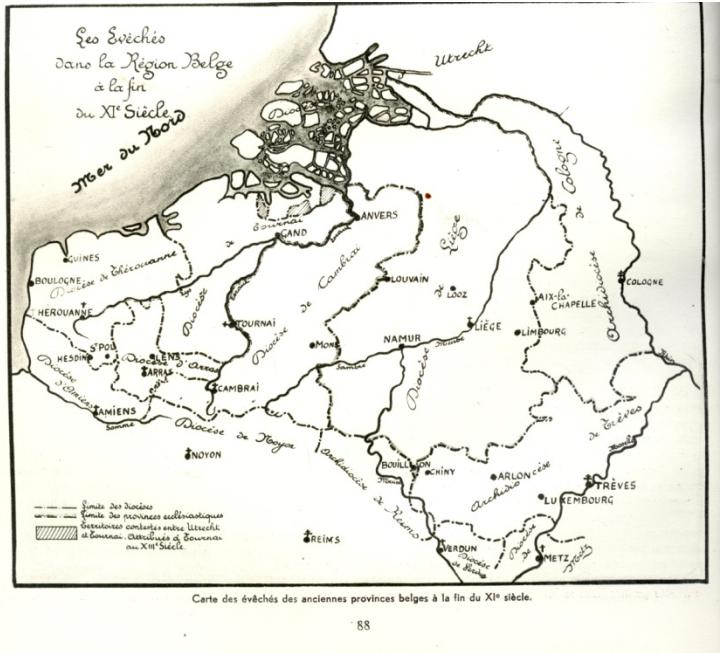
- En 1724, déclaration de Joseph Plisnier à l'évêque de Namur, confirmée en 1742.
- Les revenus
 - Un tiers des grosse et petite dîmes
 - Toute la dime novale
 - Les « accidents » (*redevances*)
 - Annuellement 3 pains « de jamas » par ménage, payés en argent.
 - Les droits sur mariages, messes votives, enterrements.
 - Les « anniversaires¹ »
 - Liste de 43 anniversaires
 - Ils sont payés
 - soit par des rentes annuelles, généralement en nature
 - soit par un bien ou une somme d'argent dont le revenu est géré par le curé
- Les biens
 - Environs 36 bonniers² avec leurs charges de cens et rentes;

1. Messe à la mémoire d'un ou plusieurs défunts.

2. 1 Bonnier = 0,887 ha

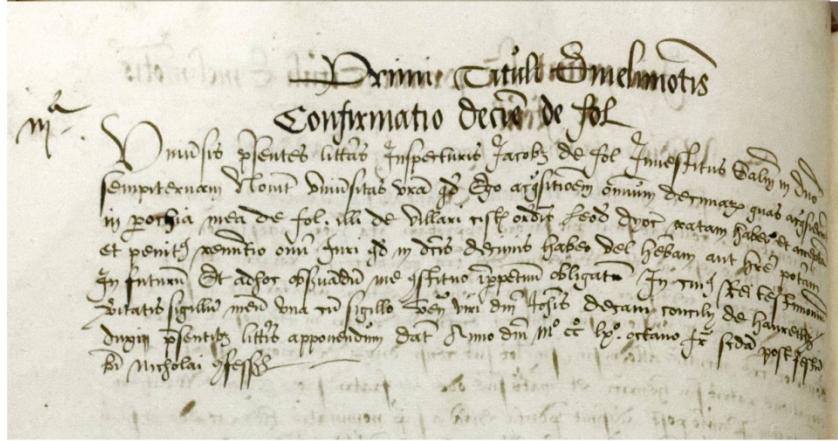
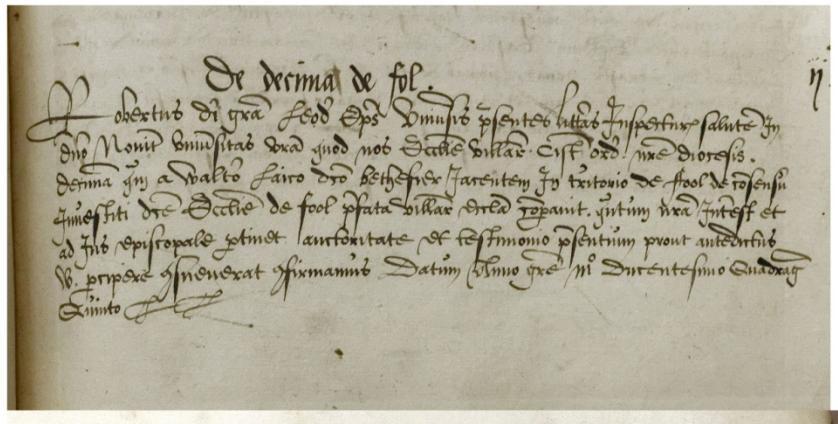
Les curés de Folx-les-Caves

Diocèse de Liège avant 1559



- De cette époque, nous connaissons 2 curés, mentionnés dans les archives de Villers (*chartier de Mellemont*).
 - 1245, première citation d'un curé, dont le nom n'est pas donné.
 - 1268, 1270 et 1272, Jacques curé de Folx

- Initialement, les diocèses sont basés sur les divisions administratives du Bas-Empire romain.
 - Tongres, premier siège de l'évêché
 - Saint Servais vers 400
 - Ensuite Maastricht
 - Saint Monulphe vers 549-597
 - Enfin Liège:
 - Saint Hubert vers 700
- Les diocèses sont réorganisés par Philippe II en 1559.
 - Pour les faire coïncider avec des limites politiques.



Les premiers curés connus de Folx-les-Caves 1245 et 1268, AELLN A.E.B. 11022.

17a 1245 (Datum anno gratie M° ducentesimo quadragesimo quinto).

Robert, évêque de Liège confirme l'acquisition par l'abbaye de Villers de la dîme que possédait Gauthier dit Bethesier à Folx du consentement du curé du lieu.
Copie Cartulaire de Nellemont (Inv. 63), fol. 44 r°.

301. 1268, 10 décembre (Datum anno Domini M°CC°LX° octavo feria secunda post festum beati Nicholai confessoris).

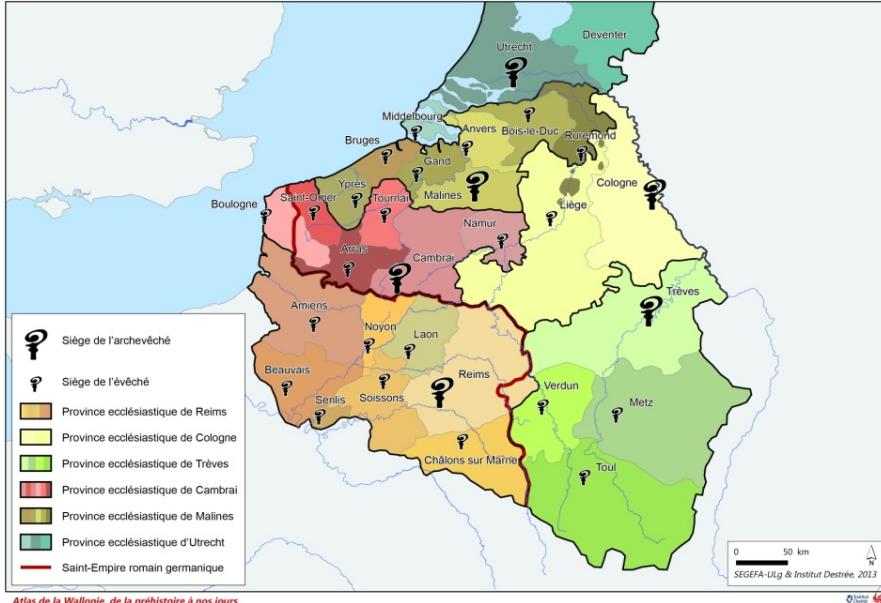
Jacques, curé de Folx, donne son accord à l'acquisition par l'abbaye de Villers de dîmes sous la paroisse de Folx, l'acte étant scellé par lui-même et par Jean, doyen du concile de Hanret.

Copie Cartulaire de Nellemont (Inv. 63), fol. 44 v°.

Les curés de Folx-les-Caves

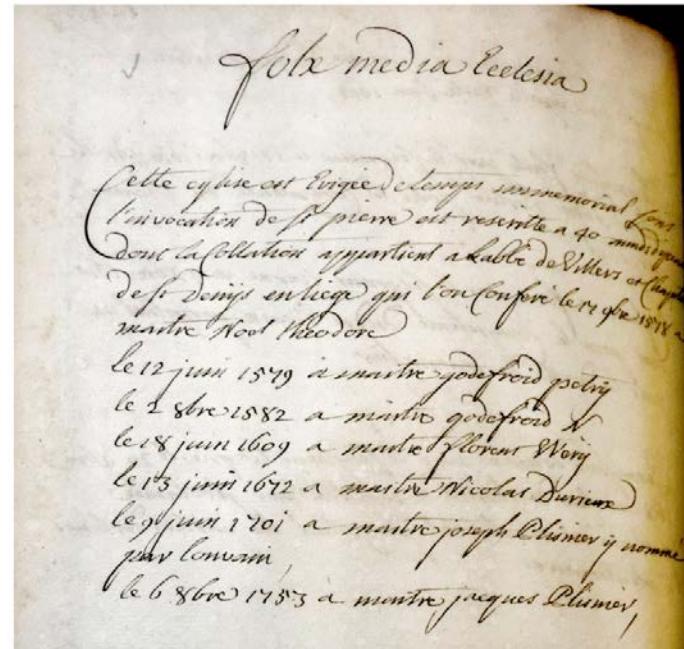
Diocèse de Namur de 1559 à 1801

Diocèses et provinces ecclésiastiques après 1559



- Les diocèses sont réorganisés par Philippe II en 1559.
 - Pour les faire coïncider avec les limites politiques.
- Folx-les-Caves fait partie du doyenné de Hannut, dans le diocèse de Namur

- En 1770, le greffier des Cours spirituelles du diocèse de Namur dresse une liste des curés de Folx-les-Caves.
- Il oublie Jacques Thomas, connu par les registres paroissiaux. Il succède en 1653 à Florent Wery.



1770 Diocèse de Namur, Curés de Folx-les-Caves, Arch. dioc. Namur, 39

Les curés de Folx-les-Caves

Diocèse de Namur de 1559 à 1801

- 8 curés connus:
 - 17-11-1578 Noel Theodore
 - 12-6-1579 Godefroid Petry
 - 12-6-1582 Godefroid N.
 - N'est connu que pas son prénom
 - 18-6-1609 Florent Weri (ou Wery)
 - Premier curé dont le nom apparaît dans les registres paroissiaux.
 - 1653 Jacques Thomas
 - N'est connu que par les registres paroissiaux.
 - 13-6-1672 Nicolas Durieux
 - En 1699, décrit les ravages de la guerre à Folx-les-Caves.
 - Tout le village avait brûlé, y compris le presbytère.
 - En 1701, enterré dans l'église, près de l'autel du côté de l'évangile.
 - Sa pierre tombale a disparu.
 - 9-6-1701 Joseph Plisnier
 - Nommé par Louvain.
 - Reconstruit, en 1716, le presbytère, entièrement à ses frais.
 - Ce dernier brûle vers 1753
 - Sa pierre tombale se trouve à l'extérieur de l'église, près de l'entrée.
 - 6-10-1753 Jacques Plisnier
 - Neveu du précédent
 - Reconstruit, en 1755, le presbytère.
 - Fait un procès aux décimateurs en vue de la reconstruction de l'église
 - Dernier curé de l'Ancien Régime
 - Curé clandestin de 179X à 180y
 - Lors du Concordat, refuse de rester curé.

Florent Weri

Curé de 1609 à 1653

- Nommé curé le 18-6-1609 par les collateurs.
- Sa pierre tombale, se trouvant dans l'église,
 - nous apprend qu'il est décédé le 26 mai 1653, à l'âge de 72 ans
 - Pas de registre de décès à cette date
 - Serait né en 1581

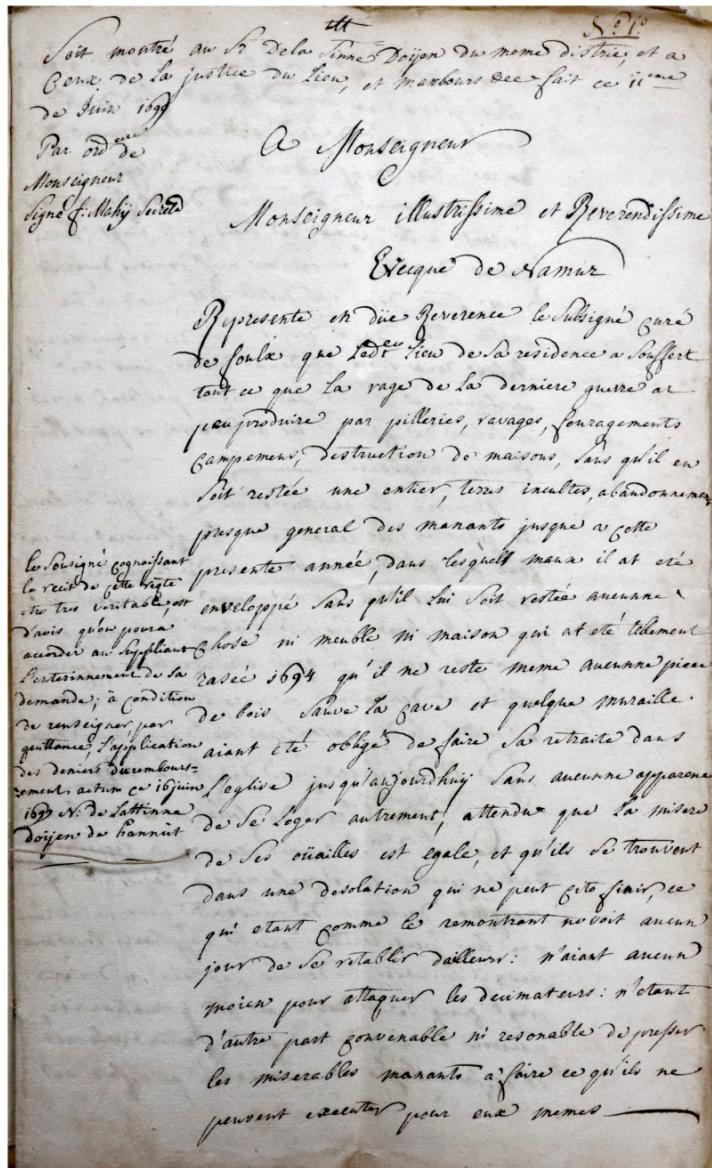


1653 Tombe du curé Florent Weri, KIK-IRPA, Bruxelles, cliché M095068

Jacques Thomas

curé de 1653 à 1672

- Succède en 1653 à Florent Weri
- En 1662, baptise deux cloches.
- Tient les registres paroissiaux jusqu'en mai 1672.
- Est remplacé en juin 1672 par Nicolas du Rieu
- Est vraisemblablement décédé en mai - juin 1672.
 - Lacune dans le registre des décès de avril 1670 à octobre 1673.



1699 Lettre du curé Durieu à l'évêque de Namur, AEBxl, Conseil de Brabant, Procès de clercs 3075

Monseigneur illustrissime et Révérendissime

Eveque de Namur

Représente en due révérence le subsigné curé
de Foulx que ledit lieu de sa résidence a souffert
tout ce que la rage de la dernière guerre at
peu produire par pilleries, ravages, fouragements
campemens, destruction de maisons, sans qu'il en
soit restée une entier, terres incultes, abandonnemens
presque général des manants jusque à cette
présente année, dans lesquels maux il at été
enveloppé sans qu'il lui soit restée aucunne
chose, ni meuble, ni maison qui at été tellement
rasée [en] 1694 qu'il ne reste même aucunne pièce
de bois sauve la cave et quelque muraille.
Aiant été obligé de faire sa retraite dans
l'église jusqu'aujourd'huy, sans aucune apparence
de se loger autrement, attendu que la misère
de ses ouailles est égale, et qu'ils se trouvent
dans une désolation qui ne peut cito (*sitôt*) finir, ce
qu'étant comme le remontrant ne voit aucun
jour de se rétablir dailleurs : n'aient aucun
moien pour attaquer les décimateurs : n'étant
d'autre part convenable ni résonable de presser
les misérables manants à faire ce qu'ils ne
peuvent exécuter pour eux-mêmes.

Nicolas du Rieux curé de 1672 à 1701

- Ecrit en 1699 une lettre à l'évêque de Namur.
 - Le village de FIC a subi en 1694 les sévices de la guerre.
 - La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688 - 1697) oppose Louis XIV à l'Espagne et aux princes allemands et aux Provinces Unies (la Hollande).
 - Les troupes tant françaises qu'alliées vivaient sur le terrain, pillant, brûlant, campant dans les champs.
 - Bruxelles est bombardée en 1695 par le maréchal de Villeroy.
 - Le village est rasé; il ne reste rien de la cure; les troupes ont pillé, détruit les récoltes.

Joseph Plisnier, curé de 1701 à 1753

- Né le 5 octobre 1667 à Houdeng-Goegnies
- Nommé curé le 9-6-1701 par « Louvain »
- Dans le recensement de 1709
 - *Le Sr Josephe Plisnier pasteur, Rogier Plisnier, Marie Manry, Jenne sa servante, Pierre Granet, Jean Rousseau, Barbe Alylane, Marie Anne Grane.*
 - Roger Plisnier est son frère, père de son successeur Jacques Plisnier.
- Reconstruit, en 1716, le presbytère, à ses frais.
- Officie jusqu'en mai 1753. Il avait 86 ans!
- Testament le 29-11-1753. Demande à être enterré au cimetière de Folx-les-Caves devant le « Christ flagellé », avec une pierre tombale « *Hic jacet Josephus Plisnier S.T.B¹. Huius loci pastor ab anno 1701 qui obiit x etatis x* »².
- Dans le recensement de 1762
 - *Prisme le Sr et revérend Plisniere jadis Pasteur de ce lieu rapport sa personne et environ une charrue de labeur,*
 - *Item un valet, une servante, une nièce et une garde de vaches.*
- Décède à Folx-les-Caves le 16 août 1762, à 95 ans.
- Sa pierre tombale, accolée à l'extérieur de la tour de l'église, est pratiquement illisible.



1. S.T.B. signifie « *Bachelier en Théologie Sacrée* ».

2. *Ici repose Joseph Plisnier S.T.B. Curé de ce lieu depuis 1701, qui déceda en x, à l'âge de x.*

Jacques Plisnier, curé de 1753 à 1803

- Dernier curé de l'ancien régime à Folx-les-Caves.
- Né le 26-7-1726 à Jauche
 - Neveu de Joseph Plisnier, le curé précédent.
 - Fils de Roger et Catherine Siroux
- Nommé curé le 6-10-1753.
- Fait reconstruire la cure (1755) et l'église (1779)
 - Procès contre les décimateurs
- Dans le recensement de 1796
 - habite FIC avec sa servante Françoise Tilman (35 ans)
- Curé insermenté, exerce clandestinement
- En 1803, 77 ans, refuse d'être nommé desservant de Folx-les-Caves et Jandrenouille.
- Décède à Jauche le 22-4-1812
 - Son acte de décès indique « *particulier* ».

La famille des curés Plisnier a eu à Folx-les-Caves et environs de nombreux descendants, dont les Hanesse.

La fin de l'ancien régime

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Qui ordonne que les biens, maisons presbytérales et églises des cures, etc. non desservies dans les neuf départemens réunis, seront séquestrés et mis sous la main de la nation.

Du 5 Brumaire, an 6 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, sur le rapport du ministre des finances, arrête : Que les biens, maisons presbytérales et églises des cures non desservies dans les neuf départemens réunis, et de celles où le culte seroit exercé par les ecclésiastiques qui n'auroient pas fait le serment exigé en dernier lieu par la loi, seront séquestrés et mis sous la main de la nation, pour être régis et administrés comme les autres biens nationaux, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé pour les départemens réunis.

Pour expédition conforme,

Le président du Directoire exécutif, signé L. M. RÉVELLIERE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire - général, signé LAGARDE.

Pour copie conforme :

Le ministre des finances, signé D. V. RAMEL.

Certifié conforme :

*Le secrétaire-général de l'administration du département de la Dyle,
Signé DELEGROIX.*

Fin de l'Ancien Régime

- En 1795, la France annexe les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège.
- Elle y met en place son organisation, issue de la révolution française.
 - Suppression totale de la féodalité.
 - Plus de dîme, de cens, de seigneurs, de priviléges pour le clergé et la noblesse....
 - État centralisé
 - Fin
 - des principautés (*Brabant, Flandre, Hainaut, Luxembourg*) n'ayant en commun qu'un suzerain (*Habsbourg d'Espagne, puis d'Autriche*).
 - des principautés ecclésiastiques (*Liège, Stavelot*) dépendant du St-Empire.
 - Séparation de l'Église et de l'État.
 - La religion passe dans le domaine privé.
- Cette nouvelle organisation est la base notre organisation actuelle, du moins avant l'introduction de fédéralisme.

Prêtres insermentés

Le serment exigé des membres du clergé est:

Je reconnais que l'universalité des Citoyens Français est le Souverain & je promets soumission & obéissance aux lois de la République.

N^o 3221-08-1 Recue des serments

Tableau indicatif des noms, prénoms, âges, familles et avantages des Pères domiciliés dans chaque Commune appartenant au Canton de Jauche, Envoi à l'Administration du Dépt. de la Dyle par le Commissaire du Directoire à l'Administration Municipale du Canton.

Noms et prénoms des Religieuses	Leurs âges.	Leurs qualités	Leur domicile	Pont ont fait les Pères dans la famille en liaison à la Révolution	Observations.
Jacques Clémier	60 ans.	ci-devant curé.	Jaude-lès-Caves	ne l'a pas fait.	
Maximilien J. Baugniet	31 ans.	ci-devant curé.	Maillat	ne l'a pas fait.	
H. B. Demer	35 ans.	Ex-vicar.	Marilles	ne l'a pas fait.	
J. F. Dewax	70 ans.	ci-devant curé.	Tandrenouille	ne l'a pas fait.	Il a fait la première déclaration le 27 juillet, au 8 mois d'août. Il reconnaît que l'Universalité des Citoyens Français est le Souverain, et il promet d'obéir aux lois de la République.
Cordain Joseph Tisseret	69 ans.	ci-devant curé.	Ennivres	ne l'a pas fait.	
Albert Dubois	61 ans.	ci-devant curé.	St-Germer	ne l'a pas fait.	
Henri De Brabant	53 ans.	ci-devant curé.	Tandrain	ne l'a pas fait.	
Charles Baugniet	28 ans.	Ex-vicar.	Tandrain	ne l'a pas fait.	
Antoine Kintart	31 ans.	ex-Pr. d'Highissem	Tandrain	ne l'a pas fait.	
Pierre Joseph Marin	60 ans.	Ex-curé.	Get-Grioncourt	ne l'a pas fait.	
Louis Bodart	60 ans.	Ex-Pr. d'Ette de Four	Get-Grioncourt	ne l'a pas fait.	
Jacques Joseph Nouvier	50 ans.	Ex-prêtre	Get-Grioncourt	ne l'a pas fait.	
J. Dely	55 ans.	ci-devant curé.	Montenbois et Rue	ne l'a pas fait.	
Laurent Louis Vans	42 ans.	ci-devant curé.	Tauches	ne l'a pas fait.	

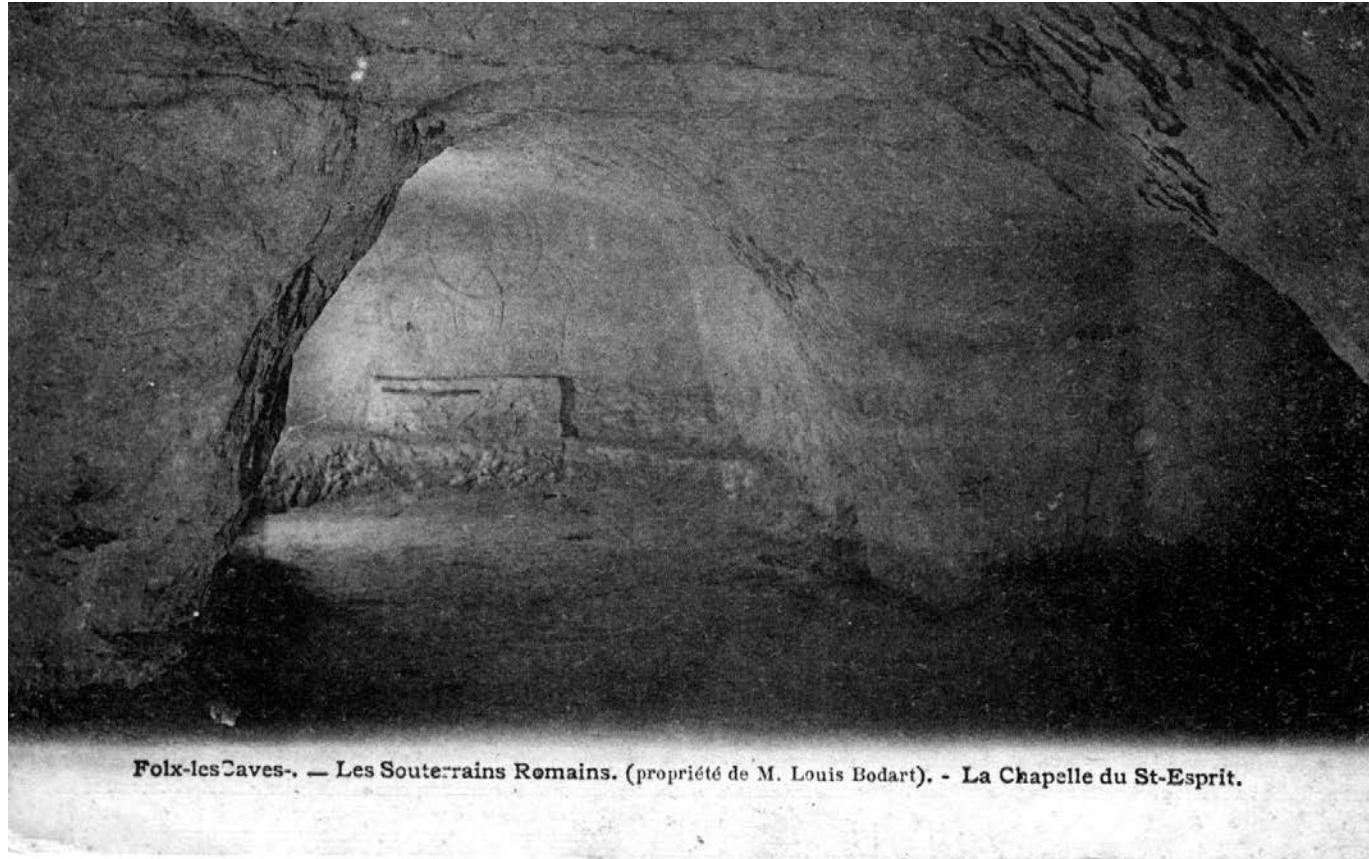
- Dans le canton de Jauche, seul le curé de Jandrenouille a fait le serment.
- Toutes les autres églises seront fermées et séquestrées.

L'autorité peine à fermer les églises.

Extrait du rapport de L. Lafaye, commissaire du canton de Jauche (octobre 1798)

- « *J'ai aussi fait le tour du canton. Partout l'on chante les offices dans l'église, sans prêtres... »*
- « *J'ai rencontré de la résistance à Folx-les-Caves où l'agent (= Philippe Burnick) joint aux habitants a prétendu qu'il avoit le droit seul dans la commune que de plus il ne selleroit (= scellerait) pas l'Eglise, qu'il ignoroit ou étoit la clef et que c'étoit son plaisir que l'on y aille. Enfin lui et les habitans ses sont permis des menaces si j'osois entreprendre la moindre chose et comme alors je n'avois plus que deux gendarme, je me suis vu obligé de me retirer... »*

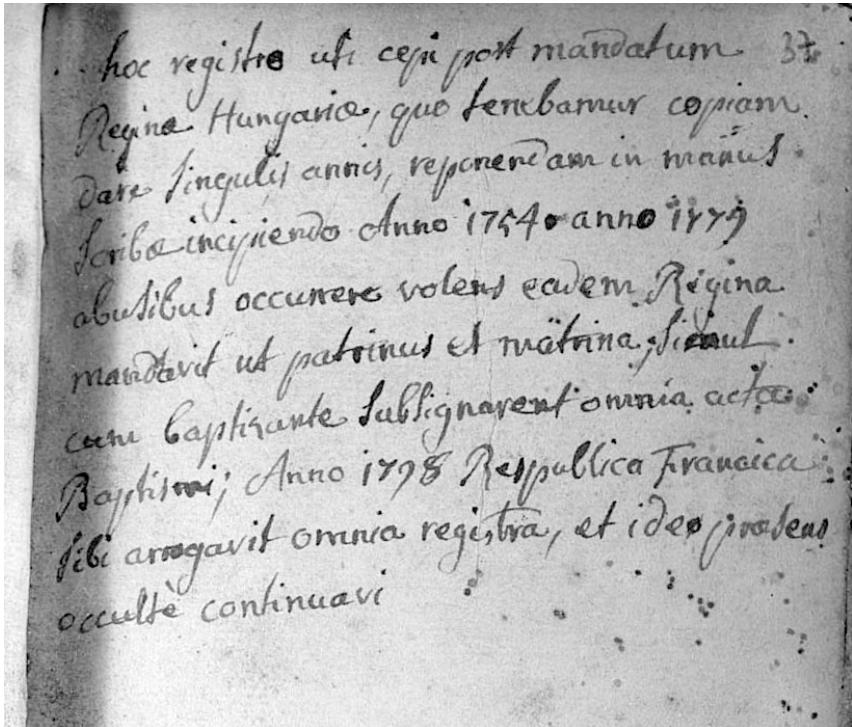
Eglise clandestine



Folx-les-Caves. — Les Souterrains Romains. (propriété de M. Louis Bodart). - La Chapelle du St-Esprit.

- Un chapelle clandestine fut établie dans les grottes de Folx-les-Caves.

Eglise clandestine



- Jacques Plisnier continue à administrer clandestinement les sacrements jusqu'en 1803.
- ...; en 1798, la République française s'appropria tous les registres, et pour cette raison, je continuai le présent registre en cachette.

Le Concordat de 1801

- La Révolution française avait détruit les liens entre la France et l’Église catholique.
- En 1801, Bonaparte, premier consul, rétablit ces liens sur base d'un compromis avec la Papauté.
 - Reconnaissance par l’État du culte catholique, mais il n'est plus la religion d'État.
 - Le culte est public et libre.
 - L’État nomme les évêques auxquels le pape donne l'institution canonique.
 - Ce n'est plus le cas, aujourd'hui, en Belgique.
 - L’Église renonce aux biens « nationalisés », non vendus; en échange l’État entretient les églises, donne un traitement aux curés et vicaires.
 - **En principe, une paroisse par justice de paix.**
 - Mais possibilité de « succursales », « annexes » et « chapelles ».
 - Evêques et prêtres doivent prêter serment de fidélité au gouvernement.
 - Le catéchisme impérial
- Contrairement à la France, ce Concordat est toujours en vigueur en Belgique, bien sûr les conditions en ont été assouplies.

Églises du canton de Jodoigne

Justitia pacis Geldoniensis.

Ecclesia Parochialis S. Medardi
Geldoniæ. Gislenus - Josephus
Grisar.

Succursales.

- 1 B. M. V. in Autre-Eglise. *Josephus D'Aubrefeuille.*
- 2 SS. Laurentii & Martini in Dongelberg & Roux-miroir. *Joannes - Franciscus Le Docce.*
- 3 SS. Petri & Georgii in Folx lez caves & Jandrin-nouille. *Jacobus Plisnier.*
- 4 B. M. V. in Geest Ste. Marie, S. Jean & S. Remi. *Joannes - Philippus Bourguignon.*
- 5 SS. Josephi & Gertrudis in Glimmes & Jauchelette. *Jacobus - Albertus de Vaux.*

- 6 S. Petri in Huppaie & Molembais. *Franciscus de Try.*
- 7 S. Petri in Jaudrain. *Henricus de Brabant.*
- 8 S. Martini in Jauche. *Ludovicus Vaux.*
- 9 S. Petri in Incourt. *Joannes - Carolus - Franciscus Strein.*
- 10 S. Lamberti in Jodoigne S. Lambert. *Walterus - Josephus Tilman.*
- 11 B. M. V. in Jodoigne la Souveraine & Lathuy. *Joannes - Franciscus van Cleef.*
- 12 B. M. V. Immaculatæ conceptæ in Melin. *Jacobus - Petitjean.*
- 13 S. Martini in Marilles. *Maximilianus - Josephus Baugniet.*
- 14 S. Georgii in Noduwez. *Leonardus - Albertus du Bois.*
- 15 SS. Huberti & Follianai in Offiez & Ramelies. *Matheus - Josephus Herpin.*
- 16 S. Albani in Opprebais. *Joannes - Franciscus - Josephus de Moulin.*
- 17 S. Martini in Orp-le-grand. *Benedictus Potvin.*
- 18 S. Gertrudis in Pietrain. *Joannes - Balthazar Parent.*
- 19 S. Barbaræ in Sart-rezbarbe. *Constantinus Louis.*

Églises du canton de Jodoigne.

- Par décret du 6 juin 1803, les paroisses de l'archevêché de Malines sont réorganisées.
 - Pour la justice de paix de Jodoigne
 - Église paroissiale : Saint Médard à Jodoigne
 - 19 succursales dont
 - St Pierre et Georges à Folx-les-Caves et Jandrenouille
 - » Desservant: **Jacques Plisnier, qui refuse**
 - » N.B. Ce n'est qu'à la période moderne que le patron de la paroisse de Jandrenouille est devenu Saint Thibaut.

Les curés de Folx-les-Caves

Période moderne

- **Eugene Anciaux (1803-1804)**
 - Titulaire de Folx-les-Caves et de Jandrenouille
 - Refuse de s'installer à Folx-les-Caves et quitte
- **Jean-Baptiste Grenier (1817-1826)**
 - Quitte en 1826
- **Alexandre Coddron (1828-1833)**
 - N'arrive pas à s'intégrer à Folx-les-Caves
 - Transféré à Sart-Risbart en 1833
- **Henry Swalus (1834-1841)**
 - Transféré à Thoremvais-St-Trond
- **Sylvère Seny (1842-1882)**
 - Premier curé décédé à Folx-les-Caves depuis 1762.
 - Ce sera le dernier.
- **Antoine Thibeaux (1884-1919)**
 - Prend sa retraite
 - Décède en 1926 à Nil-St-Vincent, son village natal.
- **Gustave Buchet (1919-1933)**
 - Décède à Marbisoux en 1959.
- **Gustave Barbiaux (1934-1937)**
 - Transféré à Nil-St-Martin
- **Louis Debienne (1937-1946)**
 - Transféré à Grand-Rosière.
- **Henri Vandrise (1946-1950)**
 - Tente de rénover l'église, en vendant le patrimoine.
 - Transféré à Bruxelles où il décède en 1997.
- **Henri Demolder (1950)**
 - Professeur au Collège St-Albert de Jodoigne.
 - Décède en 1991 à Clervaux
- **Marcel Dehon (1950-1963)**
 - Dernier curé titulaire de Folx-les-Caves
 - Décède en 1977 à Courrière.



Toto-les-Caures le 20 pluviose an 12

N. 770^a

Les Maires et Members du Comité de Toto-les-Caures

Qui Estatut du Département de la Dyle.

Citoyen Prefet / 1^{re} Don Jy. 23191/

police
de Etat

CIToyen Prefet / 1^{re} Don Jy. 23191/

ARCHIVES
DE LA COMMUNE DE TOTO-LES-CAURES

C'est avec une Citoyen Prefet, qui nous sommes obligés
de nous adresser à vous, pour vous faire connaitre que
depuis la nomination des Succursales, notre commune ~
écomique étant désignée Succurale; avec jandunouelle y annexé;
environne Monsieur Andjoux et devant Dervant jandunouelle
les Breyeux nommé à ladite Succurale de Toto-les-Caures, qui
l'a accepté en remplacement de Monsieur Blézins,
n'a discontinué de fonctionner à jandunouelle, et
n'a jamais rendu aucun devoirs à cette Commune
de Toto-les-Caures. Si nous du marin et faire des
entremont. Lorsqu'il étoit payé, de façon que les
jours de fêtes et Dimanches, les habitans de cette ~
commune les trouvent privés des Services Divins, et
ceux qui désirent d'en profiter et d'apostre aux nus;
sont obligés de les envoyer aux villages voisins.

C'est pourquoi Citoyen prefet, nous prenons notre
recours vers vous; vous invitons au nom de nos
administrés, d'ordonner à Monsieur Andjoux nommé
pour Dervant la Succurale de Toto-les-Caures, d'y
venir résider et d'y faire les fonctions Divines, etc.

autrement dis faire nommer un autre pour le remplacer.
C'est ~~ce~~ que nous attendions de votre justice, vous
faissant connoître que la maison Léviat est en très bon
état, et lors que le Deservant sera entre la dite
maison, nous nous empêtrons à pourvoir au
remplacement.

Nous avons l'bonneur de vous Saluer.

Q. Mathieu made

J. Fleming

ijamast

Dr. J. Gecquereort

a vanekem

4; Q3: Bequev

i. B. paliforum

Dellis

Барнек

P. rouchard
P. matthei

indica

C'est pourquoi litiges petit, nous prenons notre
recours vers vous; nous invitons au nom de nos
administrés d'ordonner à Monsieur Anatole nommé
pour délivrer la boussole de l'As-carré, d'y
venir visiter et d'y faire les fonctions Divin, ou

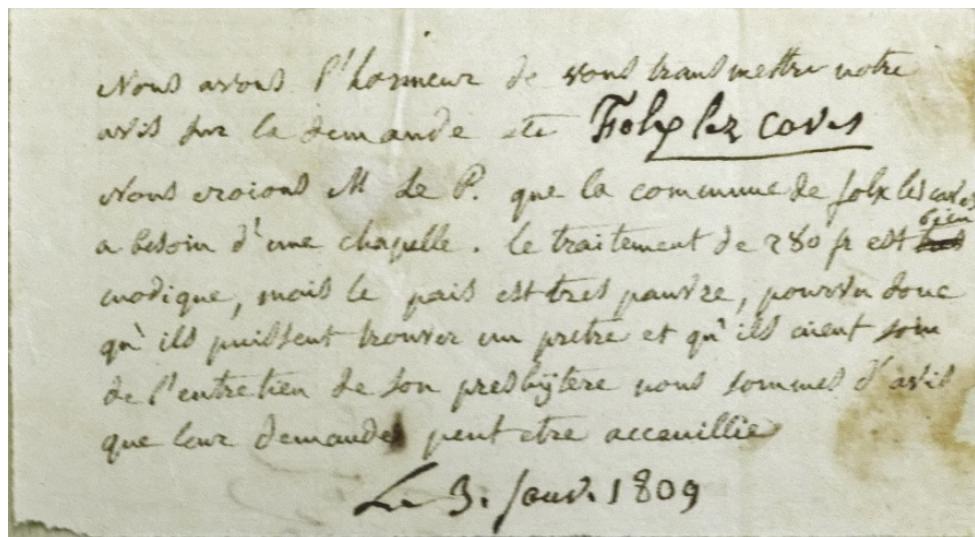
1804, Plainte Folx-les-Caves c/ curé Ansiaux, *AEBxl*, Préfect. Dyle, 922.

Eugène Anciaux

- Né vers 1770 à Wavre, y décédé en 1811, à l'âge de 41 ans.
 - Son père serait médecin
- Apparaît dans les RP de Jandrenouille en 1802.
- En 1804, plainte de la commune de Folx-les-Caves au préfet de la Dyle.
 - Anciaux ne vient à Folx-les-Caves que pour les offices rémunérés (mariages et enterrements).
 - Le préfet transmet cette plainte à l'archevêché.
 - Interrogé, Anciaux indique que « *plutôt que de quitter Jandrenouille* (pour s'établir à Folx-les-Caves), *il quitterait le tout* »
- De fait, dès juin 1804, Anciaux n'apparaît plus dans les RP de Jandrenouille.
- Joseph Daubresse, recteur d'Autre-Église reprend la charge de Folx-les-Caves. Il en signe les plus anciens registres modernes connus.
 - des fragments de registres de baptêmes de 1805 à 1811.

Vacance entre 1804 et 1817

- En novembre 1804, Eugène Anciaux est remplacé à Jandrenouille par André Joseph Baugniet. Mais, Folx-les-Caves n'a plus de desservant et perd son titre de succursale.
- Pendant 13 ans, la commune fera tous les efforts pour avoir à nouveau un prêtre.
 - En 1808, la commune fait la demande de l'établissement d'une chapelle. Elle propose un traitement de 280 fr.
 - La réponse de l'archevêché est positive, « *pourvu qu'ils puissent trouver un prêtre* ».



Enfin en 1817, Jean Baptiste Grenier

S. Petri in
Folx-les-Caves Capella 345

397

PASTORUM		DIES		UBI ET QUALES ante hac functiones exercuerunt.	INDICATIO DIBI QUO, et causæ propter quam cessaverunt hoc munere fungi.	Observationes.
NOMINA.	PRÆNOMINA.	nativitatis.	nominacionis.			
Grenier	Joannes Baptista	Ecclæsia Succursalis 13 fev. 1792	Decreti Regi 23 Julii 1817	in Successionem Canonicæ creta	Abdicavit 27 Junii 1826	Ecclesiæ Succursalem per Decr. Reg. - Dies 11 Maii 1838 et annuum fut. Exct. 787, 50. p.

- Le 23 juillet 1817, Jean Baptiste Grenier est nommé chapelain de FIC.
- Le 26 février 1819, la commune se plaint que le curé ne touche qu'un traitement de chapelain et demande pourquoi FIC n'est plus succursale.
- Le 27 aout 1826, le curé d'Autre-Église, Daubresse, signale que l'abbé Grenier à quitté Folx-les-Caves. Il accepte d'en reprendre la charge.

Alexandre Joseph Coddron

- Après la démission de Jean Baptiste Grenier, en juin 1826, il faut attendre plus d'un an pour trouver un nouveau curé.
- L'abbé Alexandre Joseph Coddron est nommé le 12-12-1828. Cette nomination s'apparente à une mise à l'épreuve.
- L'abbé Coddron, né à Bruxelles en 1790 dans une famille bourgeoise originaire de Bruges, ne se plait pas du tout à Folx-les-Caves.
 - Il a laissé un mémo dont la lecture est édifiante.
 - Après 5 ans, il est déplacé à Saresbarbe (*Sart-Risbart*), annexe d'Opprebais.

Aspect de l'église.

L'Eglise placée dans une telle exposition, sans être grande, est d'une belle architecture; l'extérieur a besoin de beaucoup de séparations ^{à la française}. L'intérieur est susceptible d'amélioration; il faudrait un jubé; car le chant Gaillard et discord des habitués du chœur distraitt souvent, le célébrant, qui à peine sait continuer sa grand' Messe.

Habitans, &c.

Cinq cents habitants et plus dont le nombre s'accroît considérablement et parmi lesquels on compte environ 360 à 80 communiant, répartis sur une étendue de 400 d'hectares, dans un coin fort sauvage et peu fertile, le plus bâti peut-être du Diocèse, voie Pole-Ces-Caves. Le peuple laisse son chez-en repos, il ne se mêle aucunement de lui, mais il aime qu'on le laïsse également visiter ses habitations. Il occupe souvent des échoppes antiques dans les endroits publics, mais pour lui faire tort que par le besoin qu'il sent de barattures. Il vient à la messe pour habitudes, par ce qu'il l'ennuierait s'il demeurait au coin du feu, il a plus de religion pour la crainte des lois civiles que pour conviction de sa nécessité pour le châtiment. Nous ne trouvons pas trois habitants qui comprennent le français; un seul qui veut le faire comprendre doit parler leur dialecte corrompu, ce qui n'est absolument impossible. L'ignorance est si grande chez eux qu'ils ne savent guères

répondre que par oui et non, et même ils comploient souvent l'un pour l'autre. Les parents sont volontaires à leurs enfants; quand arrive le temps des pâques ils tâchent de les faire assister et avec beaucoup de peine de la part du curé, ils parviennent à faire entièrement leur catéchisme. lorsque la première communion est passée, on a bientôt tout oublié; et chacun de son côté rit à sa mode. Un enfant qui prierait tous les matins serait un ange aux yeux de ses parents! Lui le pâturier fera tout ce qu'il veut, on lui répondra que cela a toujours été comme ça; tonnez à l'église contre les déordres, on est boudé, bien heureux encore quand vous ne passez pas pour un insolent ou pour la chronique scandaleuse des cabarets, car c'est là où l'on débite la philosophie campagnarde.

Les habitants ont cependant une bonne qualité, ils sont assez unis entre eux et sans haine ou rancune). A mon arrivée il m'a tout témoigné toute leur gratitude; mais cela est bon pour une fois: en effet ils sont trop pauvres et n'ont pas une confiance que leur estime: ce qui est beaucoup pour un curé.

Etat de la Cire.

Si la Côte était bordée de belles maisons des environs, elle plairait énormément par son aspect et son emplacement qui plane sur un vaste horizon. Mais bon à dire, construite avec de vieux matériaux, le moins sont-ils propres de l'artiste, et le prettier n'a rien, n'eût pris de ses tristes et une mort douloureuse qui en est la suite. Clacassement de gravier me permet à l'abri de l'industrie du local, les longs, les larges tout en un mot est l'isère à la moisiure. On a eu beau chauffer toutes les places, en ouvrir les lucarnes (car les fenêtres n'ont pas ce qui s'y trouve) pour laisser le passage à l'air, rien ne corrige cette humidité qui décombe le long des murs? On avait promis à mon arrivée de faire toutes les préparations nécessaires, rien n'a été fait de toutes leurs promesses; c'est à dire des mandatées et des facturées; ce qu'on a fait d'après ce n'est pas même acheté de manière que mon voisin l'ait à la merci des injures du temps pendant les réparations de l'heure latente, ce qu'il me sera impossible de supporter; car lorsque demain j'ai trop froid, ayant bien le lit, pendant le sommeil. Lorsque j'en parle à Bourgogne dit qu'il n'y a pas d'argent, ce qui n'est qu'une défaite, et ton conseil est qu'il est encore moins bon loge que moi; aussi en le vot tout est arrêté pour un tel;

J'en avais fait croire que la Cire était enragée et prête à recevoir son Cire; croyez, il y pleut et je suis obligé au mes infirmités de me coucher dans une armoire placée dans ma cuisine, cela est absolument inconvenable; mais où veux que je couche? au milieu d'un air humide qui vous glace les songes,
Précisément de la Cire

Tang, Trocuit de la Care.

Cinq cents francs de la commune), 100 francs pour le gouvernement et environ 300 francs pour les Mousés et le casuel de toute l'année. Les horticulteurs rapportent généralement 25 centimes les récoltes 10 centimes et souvent moins, compris deux marquages annuellement de 6 à 8 francs chacun.

Mes leçons sont presque toutes maintenant, les élèves sont occupés à la campagne, et l'endroit est trop pauvre pour me faire vivre. Il faut que je trouve une ville, pour lesquels je pourrais former de bons gens capables de servir un jour service au Monde tout ecclésiastique.

La vie animale est excessivement fatigante. Tout y est à un
prix réellement, que le curé fait ce qu'il voudra; il lui est impossible
de se tenir à table, sans avoir la gastrite; mais avec de
la fortune, l'il peut entretenir l'église et la Cure à tel
faux, il pourra y être heureux. C'est ce qu'on me dit un jour
vous devriez bien faire reprendre la maison, c'est pour vous, c'est
pour que l'abbé ; Mais avec quoi ?

Enfin le présent exposé est conforme à la plus exacte
Vérité et peut se vérifier facilement, et la mon opinion
étant de quelque valeur, j'ose les écrivres à l'Amiral que
quand le local serait jusqu'à main et habitable et qu'au d'après
- ce fait une édition honnête à son sujet !

A. J. Fodderon

Mémo de l'abbé Coddron vers 1828.

- Ce mémo résume bien la situation de beaucoup de curés de campagne.
 - La solitude
 - Incompréhension de la mentalité des habitants.
 - Incompréhension de la langue locale: le wallon.
 - L'inconfort
 - Le délabrement du presbytère.
 - Lors de la fermeture des églises, bien des presbytères ont été pillés
 - » Exemples connus à Autre-Église et Énines.
 - La pauvreté
 - Souvent pas le moyen de payer une servante
 - => Accroissement de la solitude et de l'inconfort
- On comprend la difficulté qu'ont les communes pauvres à trouver et retenir un prêtre.

Mémo de l'abbé Coddron vers 1828

- Sur l'église:
 - « *Il faudrait un jubé, car le chant braillard et discord des habitués du chœur distrait souvent le célébrant, qui à peine sait continuer sa grand Messe* »
- Sur les habitants de Folx-les-Caves
 - « *Le peuple...vient à la messe par habitude, pour qu'il s'ennuierait s'il demeurait au coin du feu; il a plus de religion par la crainte des lois civiles que par conviction de sa nécessité pour le chrétien* ».
 - « *Vous ne trouverez pas trois habitants qui comprennent le français, un Curé qui veut se faire comprendre doit parler leur dialecte corrompu, ce qui m'est absolument impossible.* »

Mémo de l'abbé Coddron vers 1828.

- Sur les habitants de Folx-les-Caves (suite)
 - *L'ignorance est si grande chez eux qu'ils ne savent guères répondre que par oui et non, et même ils emploient souvent l'un pour l'autre. »*
 - *« Tonnez à l'église contre les désordres, on est sourd, bien heureux encore quand vous ne passez pas pour un insolent ou pour la chronique scandaleuse des cabarets; car c'est là où l'on débite la philosophie. »*

Mémo de l'abbé Coddron vers 1828.

- Sur l'état de la Cure.

- « *Construite avec de vieux matériaux, les murs sont imprégnés de salpêtre, et le pasteur n'aura pour prix de ses travaux qu'une mort douloureuse qui en est la suite. Aucune mansarde du grenier ne le met à l'abri de l'insalubrité du local, les linge, les livres tout en un mot est livré à la moisissure.* »
- « *On avait promis à mon arrivée de faire toutes les réparations nécessaires, rien n'a été fait de toutes leurs promesses; c'est-à-dire des mansardes et des fenêtres;* »
- « *L'hiver dernier j'ai trop souffert, ayant tenu le lit pendant 4 semaines* ».
- « *il y pleut et je suis obligé vu mes infirmités de me coucher dans une armoire placée dans ma cuisine.* »

Mémo de l'abbé Coddron vers 1828.

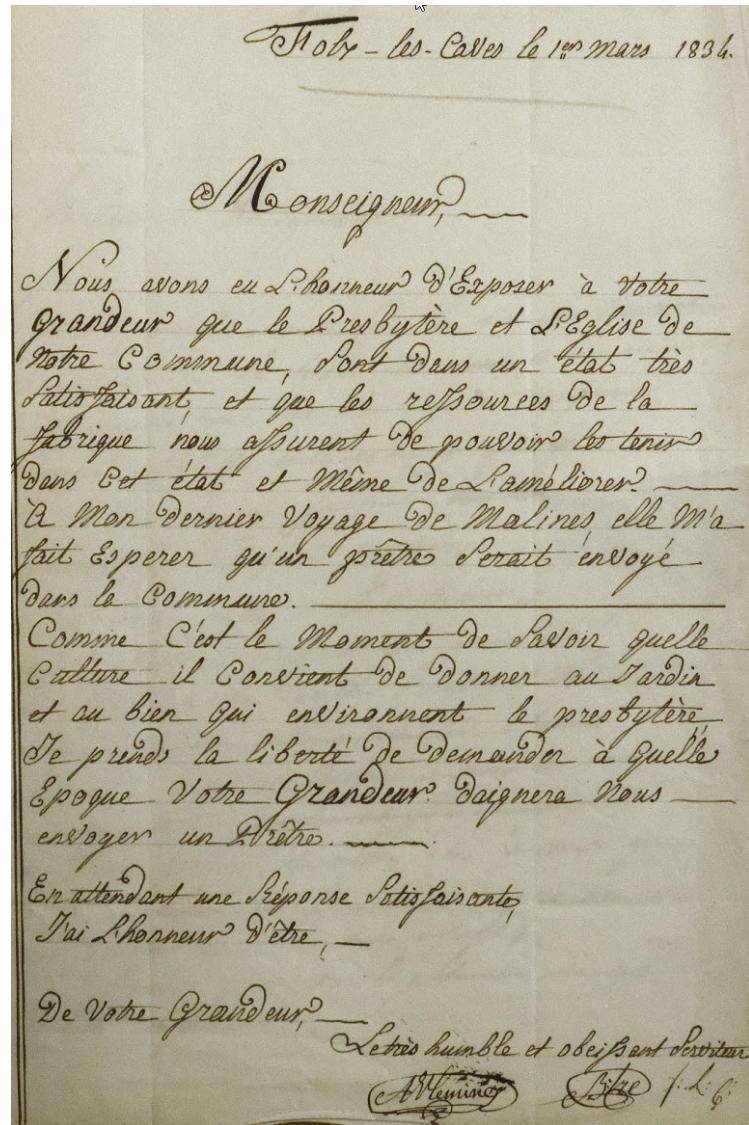
• Sur les revenus de la Cure.

« *Cinq cents francs de la commune, 100 fls du gouvernement et environ 360 francs pour les messes et le casuel de toute l'année. Les baptêmes ne rapportent qu'environ 25 cents, les relevailles 10 cents et souvent moins, compris deux mariages de 4 à 5 francs chacun ».*

- « *Que le curé fasse ce qu'il voudra, il lui est impossible de se soutenir à Folx sans avoir du patrimoine;... ».*
- « *C'est ce qu'on m'a dit un jour: vous devriez bien faire réparer la maison, c'est pour vous, c'est vous qui l'habitez; Mais avec quoi? ».*

La succession de l'abbé Coddron

- Après le départ de l'abbé Coddron de Folx-les-Caves, le 20 septembre 1833, la commune se remet à chercher un prêtre, vantant comme toujours la qualité de son presbytère.
- Entretemps, le curé d'Autre-Église, l'abbé Deldime, assure le service minimum, baptêmes, mariages et enterrements
- Les paroissiens vont à la messe à Autre-Église.



Hausier Pidant

Pouvez m'excuser, si je n'ai pas en l'honneur de répondre à
votre lettre datée du 14 juillet relative à l'acquisition d'un orgue,
j'ai convenu très tôt avec M^r le curé de Jaudes et les conseillers
d'Église le grand et le petit, de tout faire déclarer que notre
orgue est le meilleur du Doyenné, peut-être le meilleur dans
la région, mais nous avons déjà éprouvé des difficultés

Il n'est permis de vendre une église que j'ai déjà donnée
à une église 15 à leur frais pour faire un presbytère, restaurer
l'église, échapper la cimetières, acheté les ornements, &c sans que
ce soit au profit du Gouvernement malgré nos économies
restées, sans tout cela ne regarder pas l'orgue, mais c'est pour
peindre à M^r le curé que nous marchons bien nos
finances.

Je suis avec le plus profond respect le très-humble et très
obéissant le vicar général, - Doreau Secrétaire.

Folz-les-Caves le 21 juil 1875.

Seny curé

Sylvère Seny

- Succède à Henry Swallus, curé de 1834 à 1841, qui a laissé peu de traces.
- Sylvère Seny est un des rares curés modernes à avoir terminé sa carrière à Folx-les-Caves. Il devait s'y sentir bien.
 - Né dans la région (° 1812 Offus), issu d'un milieu agricole aisé.
 - Comprend la mentalité, comprend le wallon
 - Est enfin logé confortablement
 - Fait reconstruire le presbytère en 1847, sans subside de la commune
 - A des moyens financiers
 - Paye une partie de la reconstruction du presbytère
 - A une servante
 - Crée une école sur ses deniers propres
- Outre la reconstruction du presbytère
 - Achat en 1874 d'un orgue : « Le meilleur du doyenné »
 - Restauration de l'église
 - Clôture du cimetière

Henri Vandrise

- Né à Saint Gilles le 1^{er} avril 1912, décédé à Bruxelles le 9 juin 1997.
- Pendant la guerre vicaire d'Ottignies.
 - Milite dans la résistance dès octobre 1940.
 - Arrêté en 1944 par les Allemands.
- Nommé curé de Folx-les-Caves en 1946
 - D'un tempérament fonceur, il est tout l'opposé de son prédécesseur Louis Debienne.
 - il est mal vu du doyen d'Orp-le-Grand, qui le note sévèrement.
 - Souvent imprudent dans ses paroles, il se fait quelques ennemis, dont l'institutrice.

Henri Vandrise

- Imprudent dans ses actes
 - Il se met en tête de rénover l'église.
 - Dévernit le maître-autel, en démonte un autre autel.
 - Pour financer ces travaux, il aliène, sans autorisation, divers éléments du patrimoine de l'église, dont on retrouve une partie chez un antiquaire à Bruxelles.
 - Veut organiser une fancy-fair dans les caves.
 - Se fait réprimander : « *Cela paraît manquer aux règles élémentaires de la prudence chrétienne* ».
- Est transféré en 1950 à la paroisse des Saints Michel et Gudule à Bruxelles.

L'église de Folx-les-Caves

- Actuellement
 - Une tour « romane »
 - Une église « classique »
- Quelle est son histoire ?
 - Initialement, petit sanctuaire roman, dont la tour est le vestige
 - Agrandi avant 1326
 - Reconstruite en 1779 et 1780



Au début du XVIII^e

- 1701. Le chapitre St-Denis négocie avec *Messieurs de Villers touchant la réparation de la tour de Fooz.... Demander si Messieurs de Villers n'auraient point quelques biens dans le Pays de Liège à échanger contre leur partie de la disme appartenant au chapitre.*
- 1702. Le chapitre St-Denis accepte de donner sa quote-part aux frais de *réparation de ce qui manque à la tour et à l'église dudit lieu et aux ornements d'icelle*.
- 1739 Comptes de Mellemont. L'abbaye de Villers a payé des travaux à l'église de Foulx de 1725 à 1739:
 - *Fenêtres, maçons, ardoisiers, fonts baptismaux, etc.: 398 florins.*
- Lors de l'enquête faite sur la gestion de Martin Staigner, abbé de Villers de 1742 à 1751, on apprend *qu'il a fait bâtir à neuf l'église de Ligny, ..., et en partie celle de Folx-les-Caves.*

Amplissime Domine

C'est pour vous souhaiter une sainte et heureuse année, que je prends la hardiesse de vous écrire cette, et en même temps pour vous faire savoir, avec quelle surprise, j'ay appris que votre révérence avoit refusé à mes paroissiens d'accorder la demande faite par ceux au sujet de notre église, ce que j'ay peine à croire, après l'entretien qui j'ay eu avec votre révérence à Mellemont le vingt février de l'année passée; cela supposé, j'ay l'honneur de vous écrire de leur part, que Dieu nous préserve d'un plus grand malheur, ce n'est que sur le rapport qu'on nous a fait du rôle que vous aviez pour la décoration de la maison de Dieu, qui leur a fait faire une si juste demande; les raisons qu'ils ont alléguées dans leur requête deux fois réitérées subsistent encore. L'église que vous aves ouz, n'est pas capable de contenir tous ces paroissiens, outre qu'il y a un pilier presque au milieu qui dans sa quadrature, contient l'espace de quatre-vingt pieds et plus qui empêche de voir à l'autel, deux fenêtres de chaque côté du nef dont la plus grande a quatre pieds de hauteur sur deux pieds de largeur ne sont pas capables de fournir la clarté nécessaire à ceux qui pendant l'office divin, ont la devotion de lire dans un livre de prière, il y a un passé qui seroit indecent dans la cuisine du moins de vos centiers.

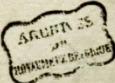
1772 Lettre du curé J. Plisnier à l'abbé de Villers, Arch. dioc. Malines III 2.1.1/3

Plainte du curé Jacques Plisnier.

- En 1772, Jacques Plisnier écrit à l'abbé de Villers pour réitérer sa demande de rebâtir l'église. Ses arguments sont:
 - Elle « *n'est pas capable de contenir tous les paroissiens* ».
 - « *Un pilier presque au milieu empêche de voir à l'autel* ».
 - « *Deux fenêtres de chaque côté du nef ne sont pas capable de fournir la clarté nécessaire pour lire dans un livre de piété* ».
 - « *Le pavé serait indécent dans la cuisine du moindre de vos censiers* ».
 - « *Une tour en forme de prison qui menace ruine* ».
 - « *Quand à la solidité du reste de l'édifice il conste qu'il n'en a point* ».
- Il estime juste que cette reconstruction se fasse en utilisant les revenus de la dîme.
 - « *St Bernard dit que c'est rapine, sacrilège de ne pas employer à leur destination les revenus de l'église* ».

12 folio

Le 10^e mai 1774 devant nous maistre
et chevain de la haute cour de folie
les caues furent presents les manans
et adherentes dudit folie à ce que fuz
fait speciallement convoqués au son des
la cloches, lesquels, leurs étant
parvenus que le J^r et B^{dme} abbé
de villys et chaptitre de st. denis decimatur,
~~de ce lieu~~ s'opposoient par verbal
du 26 d'avril 1774 à la procuration
donnée sur lechevin vannexem au
ujet du regle dudit lieu suivant la
cause intitulée au souverain conseil de
brabant en date du 2^e mars 1774 et
pour eviter tout debat, nous ont
declaré d'avoir des fait et reellement
constaté comme ils constituent encors
par cette dudit andre vannexem, tenus
et approuvant tout ce qu'il a fait et
pourra faire ci apres, agreeans et
ratifiant la procuration par lui donnée
sur le procureur moutouille, —
l'autorisant en outre de faire faire
en ladite cause les poursuites
neceſſaires jusqu'à sentence ou



arrête diffinififs et généralement
que l'effront de faire au tous
frais qui pourroient occurer en
cette à leurs charges le tout
sous les promes obligations et
renonciations ordinaires
elle de la veuve Jeanne de Tota
la marques de Jean Bauguet
ne sachant ecrire
elle de + Lambert Jauvouelle
elle de Joseph + Gillet
elle de + Jean Wilmar
elle de + Joseph Collin
elle de + Francois Matave
elle de + Martin Bodart
elle de + Francois Faillieu
elle de + D'Antoine Bequevert
elle de + Francois Boulet
elle de + de Joseph Dacos
elle de + de Bodart
elle de + de la veuve Joseph
elle de + de Philippe Guin
elle de + de Joseph Charlier
elle de + de Gilles Delloyer

elle de la veuve Lambert Thiry
Jean Joseph Hanpi
elle de la veuve + Gorne
Lambert Colleau
Jacques Louchard
Jean Louvert du Breire
la marques de la veuve Jean Loffay
Jean Joseph Wilmar
Pierre Wilmar
Luisuanexem
Mercier Masse
celle de la marques Francois + Mathy
elle de la veuve + Nicolas Burnick
elle de la veuve Jacques + Noffe
Francoise Itasse
la marques de la veuve Renier + cassas
la marques Leon + malery
la marques X de la veuve Pierrot
elle de gille la veuve + Jauvouelle
elle d'Antoine + Fardeau
elle de + philippe Roachard
Bartholome + Bodart
Jean Joseph Latrune
la marques Joseph + Motouelle

la marques Pierre jacques + Deliviche
dom Gérard Barguinet
Jean Baptiste + de nin
Bettomarien Maynus
Jean Henri de lis eschevin
Jean Francois Chret et escherin
Maximilien Guinie eschevin

1774 Procuration à André Vannexem par les manants de FIC, AELLN, Folx-les-Caves, GSN 440

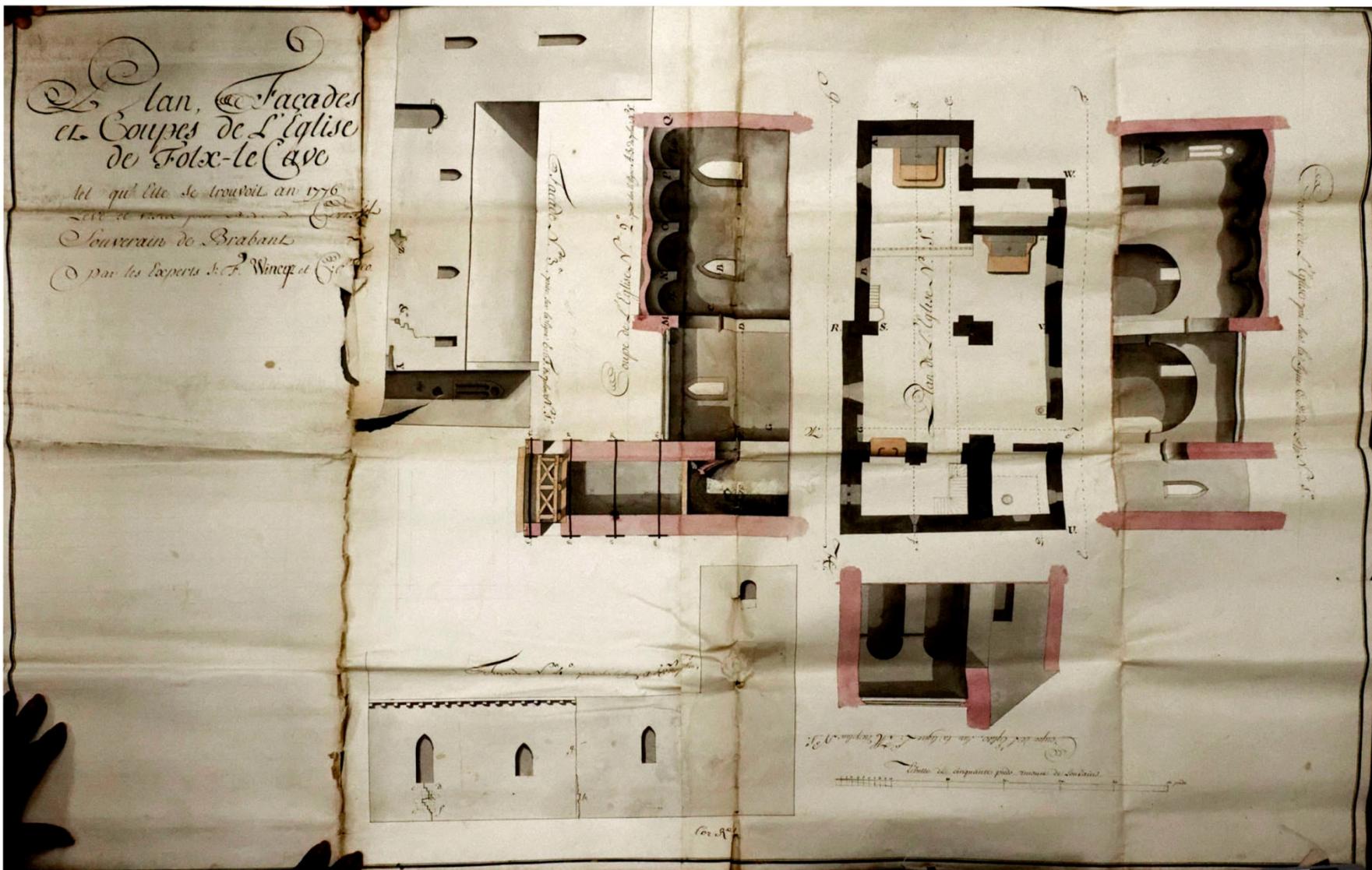
La reconstruction de l'église de Folx-les-Caves

Le procès

- Le 2-3-1774, suite au manque de réaction favorable des décimateurs, le curé de Folx-les-Caves et ses paroissiens entament, devant le conseil de Brabant, un procès contre ceux-ci.
 - Procuration est donnée à André Vannexem. Elle est signée ou marquée par la plupart des « *manans*¹ et *adhérités*² » du village.
 - Sur le document, on compte 30 marques et 17 signatures, ce qui indique que plus de la moitié des habitants de Folx-les-Caves est illétrée à cette époque.
 - N'ont pas signé le Sr Vlemincx comme fermier de la dîme, Joseph Becquevort fermier de Villers et Mathieu amodiateur (= gérant) de St Denis.
- S'en suit un long procès émaillé d'expertises et de contre-expertises
- 12-07-1777 Jugement
 - *Les décimateurs sont condamnés à payer les deux-tiers des frais du procès.*
 - *L'église sera reconstruite par les décimateurs.*

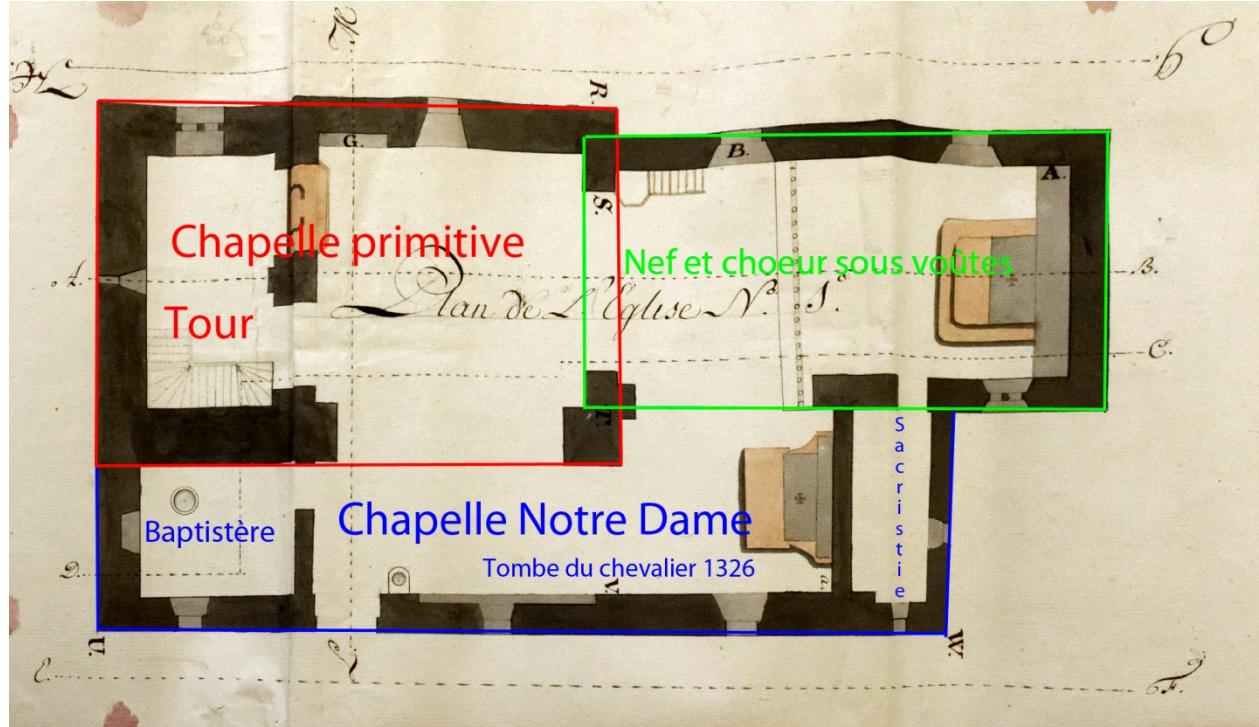
1. Habitant

2. Investi d'un bien, pour lequel il paye le cens



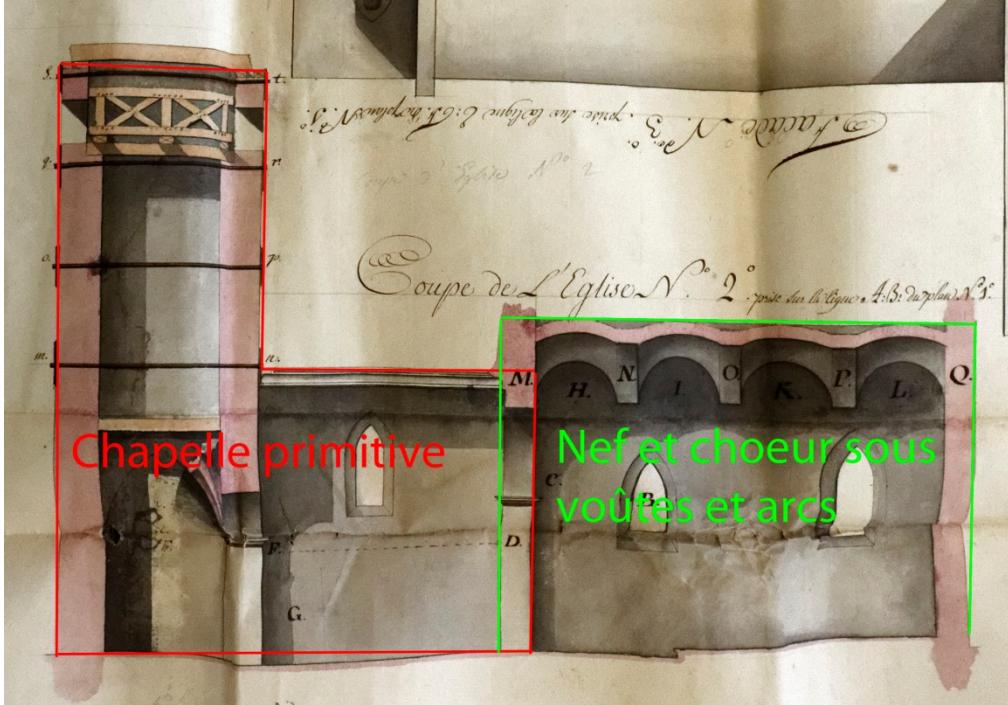
1776 Plan de l'église de Folx-les-Caves, AEBxl, Conseil de Brabant, Procès de clercs 3076

Étapes de construction



- Au vu de l'épaisseur et de l'alignement des murs, on distingue
 - La chapelle primitive
 - Avec la tour romane
 - La nef et le chœur sous voûtes et arcs
 - La chapelle Notre Dame avec
 - La « Tombe du chevalier » (1326)
 - On en voit encore la marque dans le dallage
 - Le Baptistère et la sacristie
 - L'entrée

Étapes de construction



Globalement, la construction est romane.

- La nef et le chœur sont sous des arcades N-O-P
 - S'appuyant sur des voutes sphériques H-I-K-L
- Quelques fenêtres gothiques
- Départ d'arc gothique sous la tour

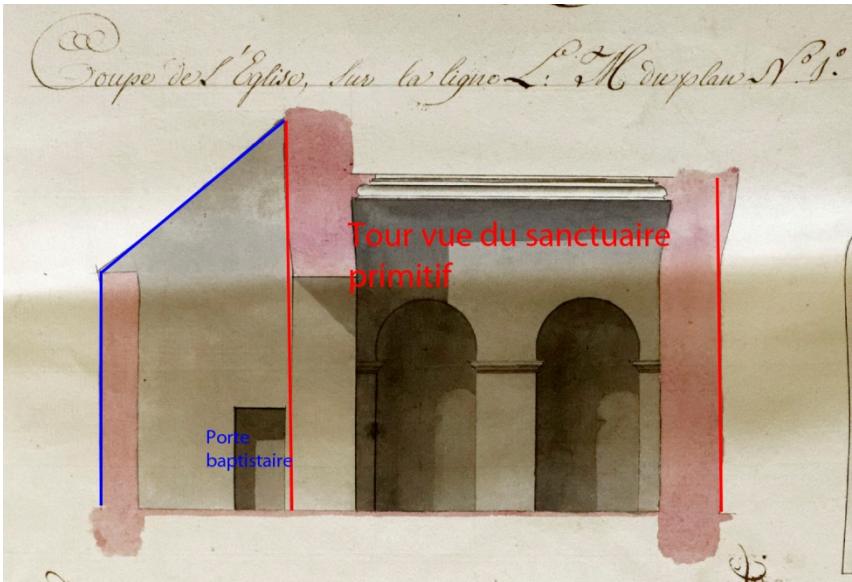


Dalle funéraire du « chevalier »

- Se trouvait dans la nef droite à un emplacement dont on voit encore la trace dans le dallage du XVIII^e siècle.
 - C'est une des plus grande dalle connue : 1,7 m x 3,4 m.
- Fixée au mur arrière de la nef gauche en 1851.
 - Aujourd'hui, cachée dans un débarras.
- L'inscription mi-effacée indique que le personnage est décédé en 1326.
- Qui est-ce?
 - Tarlier & Wauters¹ penchent pour *Gilles de Foul en Brabant qui fut tué, selon Hemricourt, pendant la guerre des Awans et des Waroux.*

1. Géographie et histoire des Communes belges, Canton de Jodoigne, 1872, p. 365.

La tour



Vue vers la nef.
À droite le mur sud-est
de la tour, à gauche
le couloir d'entrée
sous la tour

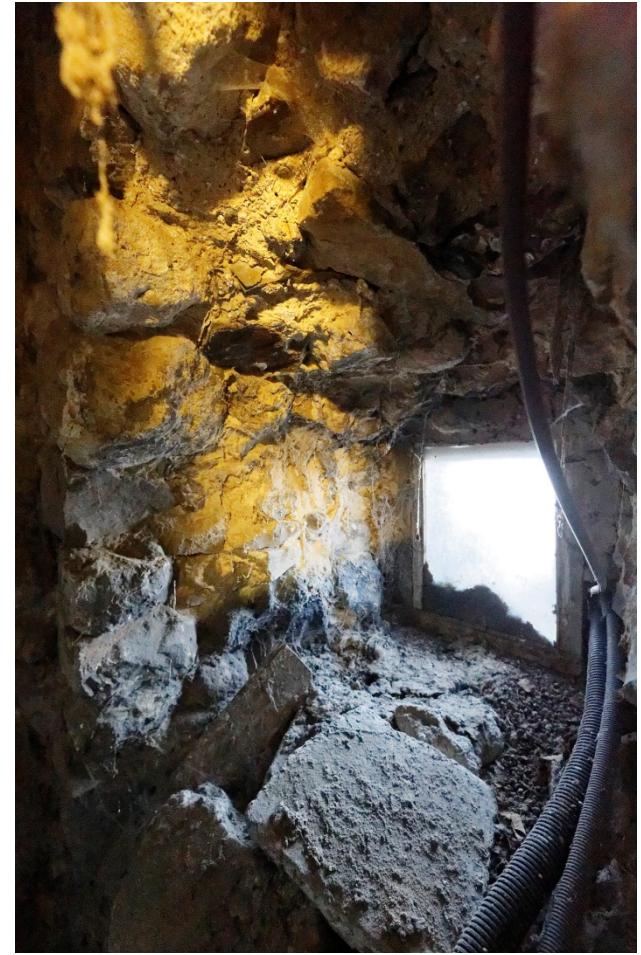


- La tour était séparée du sanctuaire par deux ouvertures avec arcades séparées par un pilier.
- Une de ces arcades, rebouchée par des briques, est encore visible depuis l'intérieur de la tour..

La tour



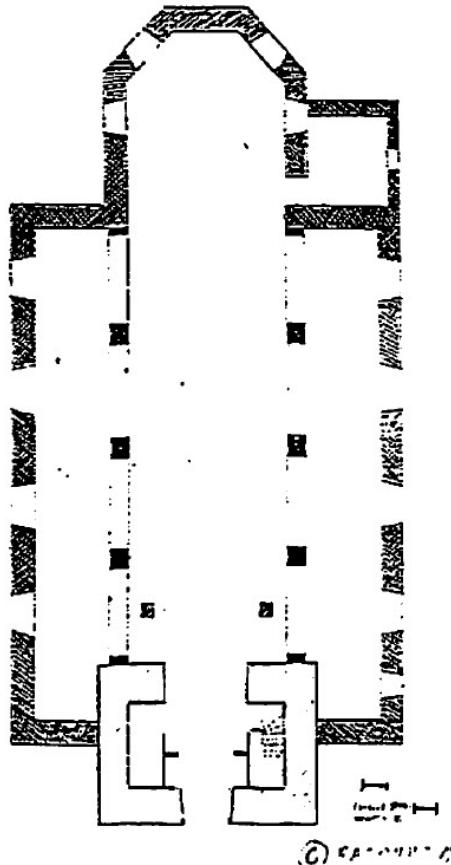
Le mur au sud-est



Une fenêtre au nord-ouest

Si l'église était, au XVIII^e siècle, dans l'état actuel de la tour,
il n'est pas étonnant que le curé Plisnier en ait demandé la reconstruction.

La nouvelle église



- L'église néo-classique a conservé la tour ancienne qui sert d'entrée.
 - La tour n'est pas carrée, mais rectangulaire:
 - Largeur externe : 7,85 m
 - Longueur externe : 4,2 m
 - La longueur totale de l'église est de 28 m à comparer aux 21 m de l'église ancienne.

Ce plan est extrait de la notice de Maurice Racourt datée de mai 2000



FOLX-LES-CAVES. — Intérieur de l'Église Saints Pierre et Paul. - Reconstruite en 1780 par l'Abbaye de Villers-la-Ville et le Chapitre de Saint-Denis de Liège.

ca 1900, Intérieur de l'église de Folx-les-Caves, *carte postale*

Commune
de
Folx-les-Caves. Copie de l'inventaire des mobilier de
l'église de Folx-les-Caves (en 17 Janvier 1827).

Fabrique	Dénomination des objets.	Observations
Argenterie	Un ostensorio en Argent et un en Cuivre.	L'Ostensorio en argent est enroulé à l'abre - Eglise
	Un Ciborie en Argent.	
	Un Calice id.	Le calice en argent est de la même hauteur que le ciborie mais le coupe du calice de la vierge n'est pas tout à fait rond.
	Un id en Cuivre; dont la coupe en forme de crois couronnée en argent.	La coupe du calice de la vierge n'est pas tout à fait ronde.
	Un Sceptre id de la St Vierge.	Les boîtes aux reliques ne sont pas très intérieurement élégantes face à la porcelaine manque une boîte pour le reliquaire.
	Un palme (petit rameau) en Argent.	
	Deux coeur en Argent.	
	Une petite boîte avec St Paulin en Argent.	
Ornementation	Cinq Aubes.	
	Deux Surplis en tissu.	Le tissu est généralement de peu de valeur, la quantité insuffisante.
	Trois chapes (en blanc, violet et noir)	
	Un Ornement blanc en galon de soie.	Il n'y a pas de soutache pour le ciel bleu.
	Un id rouge avec dalmatiques et galons.	Les ornements d'autel doivent cependant beaucoup servir à l'ornementation; il manque de morceaux pour les faire.
	Un ornement noir, la chasuble également.	Les ornements d'autel doivent cependant beaucoup servir à l'ornementation; il manque de morceaux pour les faire.
	Un deuxième rouge engarné de soie avec dalmatiques.	Les ornements d'autel doivent cependant beaucoup servir à l'ornementation; il manque de morceaux pour les faire.
	Deux ornements blancs communs.	
	Deux huméralys.	
	Deux chasubles dont une en violet, toutes deux sont manquées de morceaux pour les faire.	
	Trois boutanes noires pour les enfants de chœur.	
	Trois surplis pour id. id.	
	Un devant d'autel grand; un id petit.	
	Trois nappes d'autel.	
	Huit purificatoires.	
	Quatre bouquets.	
	Deux chandeliers en fer-blanc.	
	Deux miroirs à l'autel de la St Vierge.	
L'habillement noir et deux voiles de la St Vierge.		
Deux gaudens appartenant à deux particuliers.		
Un encensoir en Cuivre.		
Deux chandeliers id, deux autres id, sonnette.		
Deux Bougies et Nastlette en étain.		
Un Mittel et deux antiphonaire.		
Deux processionnels - Un manuel.		
Deux adorateurs.		
Une Lampe en Cuivre au choeur.		
Le feu d'eau bûche id - Les pêches.		
Six chandeliers en Cuivre au grand autel.		

Ornementation	Dénomination des Objets.	Observations
	Une Cirice à porter les morts.	
	Deux breillas portatives pour confesseur.	
	Crois canon - Une croix en Cuivre.	
	Le fond Baptismal et son couvercle en cuivre.	
	Un christ en cuivre, un en bois.	
	Deux Gradiens.	
		Etait signé en date du 17 Janvier 1826 excepté les observations ajoutées;
		Martinique Bourgogne - J. Mathieu
		A. J. Bequaert - L. Vanecem - J. Hollin - B. Barnig - Fabricius

1826 Inventaire mobilier église FIC, Arch. dioc. Malines, Folx-les-Caves, Fondations

1826 Inventaire du mobilier de l'église de Folx-les-Caves

- Cet inventaire fut fait, peu avant *l'abdication* du curé Grenier, par les membres de la fabrique d'église.
- Comme le curé Grenier fut le premier réel desservant de Folx-les-Caves après l'Ancien Régime, on peut imaginer que les biens décrits proviennent des décimateurs. D'autant plus, qu'ils sont décrits comme usés.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
COMMISSION ROYALE
des
MONUMENTS ET DES SITES
Comité provincial du Brabant
Objet :

11-7-50

Copie

Monsieur le Gouverneur,

ANNEXES :

Sur l'autre demande, que vous m'avez transmise, de la Commission centrale des monuments, je me suis rendu à Folx-les-Caves, afin de savoir si des restaurations inconsidérées n'avaient pas été infligées aux autels de l'église paroissiale.

J'ai appris sur place que la cure était vacante par la nomination toute récente du desservant à un autre poste du diocèse.

J'ai pu constater que le maître autel un beau travail en chêne du XVIII^e siècle, avait été récemment déverné et nettoyé. Son état est par ailleurs irréprochable, sauf que ses deux niches latérales sont vides. Des personnes bien informées m'ont dit que M. le Curé avait signalé en partant, que les deux statues de ces niches, St. Pierre et St. Paul, patrons de la paroisse, étaient

T.S.V.P.

en restauration chez un antiquaire, 92 rue Belliard, à Bruxelles. J'ai pu vérifier l'exactitude du fait en me rendant chez cet antiquaire et constatant que les deux statues y étaient exposées avec l'étiquette "à restaurer".

L'église de Folx-les-Caves, comportait encore deux autres autels de même époque dans le transept. L'un de ces autels n'est pas en place, ce qui semble avoir inquiété certains paroissiens. Un témoin digne de foi m'a certifié que l'autel manquant avait été enlevé vers l'époque de Pâques afin d'être déverné. Il se trouverait démonté à la cure. Je n'ai pas pu vérifier l'exactitude du fait, la cure étant fermée.

Je n'ai fait aucune autre constatation concernant la bonne conservation du patrimoine artistique de l'église sinon qu'un grand Christ en chêne se trouvait en prêt pour six mois à l'église Véelley recevoir . . . - D'Orp. le grand.

Fin du rapport.

Remarques : 1°) Les statues déposées chez l'antiquaire ne paraissent pas être en sûreté, malgré les apparences. En effet commandé a été faite d'une réplique.

2°) L'autel démonté, et se trouvant à la cure aurait été enlevé pour en faire une partie pour la sacristie. Sur réclamation de paroissiens, promesse fut faite de le remettre après réparations.

Abbé Thibaut de Dainville

1950, Rapport Commission Monuments et Sites, Arch. dioc. Malines, Folx-les-Caves, Correspondance.

10. 2. 50.

Excellence,

ANNEXES :

Je vous transmets ci-dessous les informations que vient de me donner le D^r Servais, de Folx-les-Caves, médecins d'une soixantaine d'années, venu me trouver pour la seconde fois avec sa femme.

Depuis ma visite au village, on a constaté que manquait à la sacristie :

1^r un ornement pour 5 prêtres, velours, rechâche (pièces anciennes et de luxe « qui ont servi notamment à l'autel pour l'entourrement de l'abbé ~~Thibaut~~ »).

2^r ornement pour 5 prêtres, or.

3^r ornement pour 3 prêtres pour entourements ordinaires.

4^r six chandeliers, forme triangulaire, gros modèle.

5^r quatre chandeliers, id. — modèle mince.

Vende 6^r un ostensorial ces deux pièces manquent vendu au coffre mais sont peut-être au tabernacle.

Vende 7^r un calice avec pierres, J

8^r un devant d'autel en fine dentelle, (pièce réputée de valeur).

9^r deux chapes, velours et or.

10^r un voile nuptial.

11^r l'ancien tabernacle rotatif du maître autel : ce tabernacle avait été offert par le curé à M^r Servais « pour en faire une cave à liqueur ». Il fut refusé.

Il ne resterait plus à la sacristie que les ornements obtenus récemment de l'œuvre des églises pauvres.

Parmi les objets signalés manquants, le D^r Servais vient d'identifier huit chandeliers sur lesquels en vente chez l'antiquaire Leyens à Bruxelles. Celui-ci en avoue la provenance.

Une vérification rapide de la situation par M. le Doyen d'Orge permettrait probablement de retrouver plusieurs autres objets avant toute intervention étrangère.

Je vous prie de bien vous recevoir, Excellence,
l'expression de mes sentiments les plus respectueux

D^r X: Abbé Thibaut d'Jaisiers

1950, Plainte Servais, Arch. Dioc. Malines, Folx-les-Caves, Correspondance.

1950 Plaintes contre le curé Vandrise

- Le Dr Servais de Folx-les-Caves ne s'entendait pas avec le curé Vandrise.
 - Porte plainte à l'archevêché, pour
 - Restauration abusive du maître-autel
 - Disparition d'objets dont
 - Les statues de St-Pierre et St-Paul
 - Divers ornements
 - Un calice et un ostensorial
 - Des chandeliers, etc.
 - Peut-être était-il partial?

1950 Plaintes contre le curé Vandrise

- Le curé Vandrise plaide la bonne foi
 - La Commission de Monuments et Sites ne trouve rien à redire à la restauration du maître-autel
 - Mais un autel secondaire a été démonté.
 - Les ornements dits disparus sont en partie retrouvés, ou détruits pour vétusté.
 - Le calice et l'ostensoir disparus ont été vendus pour payer les restaurations de l'église.
 - Les St-Pierre et Paul et divers objets sont retrouvés chez un antiquaire.
- Le curé Vandrise semble surtout avoir été imprudent, et l'antiquaire inélégant.
- Il est finalement déplacé à St-Michel et Gudule à Bruxelles.

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

du

BRABANT

1^e Direction / 4^e Division
N° 79.460 / 17.520

La correspondance doit être adressée à
M. le GOUVERNEUR DU BRABANT.
Rappeler, dans la réponse, la date, le
numéro et l'objet de la présente.

Objet :
Edifices du Culte
Travaux.

-copie envoyée le 5/8 à H. le Curé.
Bruxelles, le 31 Juillet 1957

22, rue du Chêne,
Tél. 13.18.20 (10 lignes)

A Monseigneur P. THEEUWS,
Vicaire Général à l'Archevêché
de
MALINES.-

Annexes :

Monseigneur,

Par lettre en date du 25 juillet 1957, vous
avez attiré à nouveau mon attention sur la nécessité de
faire exécuter d'urgence à l'église de Folx les Caves, les
réparations qui s'imposent.

Le 12 mars 1957 j'ai encore insisté auprès de
l'administration communale de Folx les Caves pour qu'un
projet complet de ces travaux me soit transmis le plus tôt
possible.

En attendant l'envoi de ce projet, j'ai invité
le collège à prendre immédiatement les mesures conservatoires
nécessaires en vue d'éviter aussi bien à l'intérieur
qu'à l'extérieur de l'église tout accident de personnes et
une aggravation des dégâts.

Cette affaire a encore été rappelée à cette
administration le 6 mai 1957, le 11 juin 1957, le 26 juin
1957 et 12 juillet 1957.

J'envoie ce jour un premier avertissement au
Collège des Bourgmestre et Echevins en demandant une réponse
dans les huit jours.

Je veillerai à ce que cette commune respecte
ses obligations légales en la matière.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma
considération la plus distinguée.

LE GOUVERNEUR

J. de NEEFF
T10-VII-1957

True Colors®

1957 Lettre du gouverneur de Brabant, Arch. dioc. Malines, Folx-les-Caves, Correspondance

Depuis 1955, conflit avec la commune de FIC

- L'archevêché se plaint après du gouverneur du Brabant que la commune n'assure pas les réparations de l'église, *dont l'état ne fait qu'empirer.*
- *Par 2 fois, l'architecte provincial est venu et a décrété l'urgence d'une nouvelle toiture et plafonnage à l'église...*
- Il y avait manifestement conflit entre l'église et le bourgmestre Auguste Baccus.

Evolution au fil du temps...

Au cours de la guerre de 1940-1945 le Conseil de Fabrique a cru bien faire de ne pas demander à la commune de subsides craignant peut-être d'avoir des difficultés avec l'autorité occupante, quoiqu'elle fut en déficit continué.

En 1948, il ne fut plus possible de continuer ainsi, en effet, il fallait adapter les salaires des employés d'église, payer les lois sociales, l'augmentation des matières nécessaires au culte, les assurances, renouveler les registres, livres, linge, etc... et le presbytère était dans un état qui frisait le délabrement. Pour ces raisons, la Fabrique a dû solliciter de la commune un subside de 14.218 F et 18 centimes.

Entretemps, monsieur le curé Vandrise a entrepris le décapage et l'entretien des boiseries du chœur.

En 1949 - Restauration des orgues pour la somme de 9.250 F.

En 1950 - la toiture de l'église et du presbytère sont dans un état lamentable, le plancher sous les ardoises ressemble à du gruyère tellement il y a des trous.

En 1951 - Pour Noël, l'autel de la Vierge a été déroché, la Chaire de Vérité déplacée ainsi que les orgues, un versant du toit a été réparé.

En 1952 - Le deuxième versant du toit a été réparé mais l'humidité a eu raison du plafond des bas-côtés.

En 1960 - Un dossier, pour la réparation de l'église, est introduit au Ministère de la Justice.

Entretemps, le plafond de la nef centrale menace de tomber.

La cure devient inhabitable, la pluie perce les plafonds.

En 1961 - Tous les offices sont célébrés dans la salle de gymnastique de la maison des œuvres, sauf les enterrements, les baptêmes et les mariages qui se font à l'église et, à cette occasion, 70 nouvelles chaises ont été achetées. Mais le délabrement ne faisant qu'empirer, les enterrements ont dû être célébrés à Autre-Eglise.

Le curé quitte alors le presbytère et s'installe chez Madame Baie jusqu'à son départ en 1964.

Les tergiversations avec la commune, qui était le maître des travaux, ont duré jusqu'en 1971. Ceux-ci n'étant pas entièrement terminés, les paroissiens ont pu rentrer à l'église pour la Fête-Dieu en 1969.

Entretemps, l'abbé Dehon est parti à Thorembais-St-Trond et c'est l'abbé Boone, curé d'Autre-Eglise qui est devenu notre pasteur.

Les relations avec la commune s'améliorent à partir de la fusion en 1970.

En 1980 - l'église est entièrement peinte par les Ets Sterman d'Opprebais.

En 1990 - Electrification d'une des cloches.

- 7 -

2000, M. Racourt, *Description église de Folx-les-Caves*, p.7.

Et maintenant? *après 800 ans d'histoire.*



- La cure est devenue une maison privée.
 - Ses terrains ont été lotis et bâties.
- L'église est desservie par l'unité pastorale de Jandrain, Jandrenouille, Folx-les-Caves
 - dont la cure est à Jandrain.
- Mais, la pratique des fidèles catholiques a chuté.

Quel avenir pour
notre église?